

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
21 MARS 2024
SÉANCE PUBLIQUE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix heures vingt-cinq, le Conseil départemental de Loir-et-Cher, dûment convoqué par son président le huit mars 2024, s'est réuni dans la salle Kléber LOUSTAU, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe GOUET,

Étaient présents :

MMES ANDRÉ, BEAU, DOUCET, DUBÉ, EL ADRAOUI, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, GIBOTTEAU, LHÉRITIER, MILLET, PERSILLARD, REPINÇAY, THIBAUT, VERNERET, PEAN [de l'ouverture de la séance jusqu'au dossier n°2, puis du dossier n°12 à la fin de la réunion].

MM. BAUDU, BIOULAC, CONTOUR, GOUET, HARNOIS, HUGUET, LECUIR, LESEIGNOUX, MERCIER, PAOLETTI, PILLEFER, SARTORI, THORIN, VÉTELÉ.

Pouvoir :

Mme PÉAN à M. PAOLETTI [du dossier n°2 inclus au dossier n°11 inclus]

Assistaient à la séance :

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

Mme DOUCET

LE QUORUM ETANT REUNI DE MANIERE CONTINUE SUR L'ENSEMBLE DE LA REUNION.

ORDRE DU JOUR

1. Contrat départemental des solidarités 2024-2027	10
2. Contractualisation entre l'État et le département de Loir-et-Cher dans le cadre de la réforme France Travail	12
3. Aides en faveur de la démographie médicale : allocations départementales de stage et bourses départementales d'études en faveur des étudiants médicaux et paramédicaux	15
4. Aide à la création et à l'extension des structures d'exercice coordonné ou regroupé : attribution d'une aide pour deux maisons de santé pluridisciplinaires et un pôle santé	15
5. Aide à la rénovation énergétique : modification des modalités d'intervention suite aux évolutions de Ma Prime Rénov' de l'ANAH	16
6. Assistants familiaux – Rémunération et conditions d'exercice	17
7. Dotation départementale de solidarité rurale 2024 – Attribution n° 1	18
8. Dotation départementale d'aménagement durable (DDAD) – Attribution de soutiens financiers	19
9. Solidarité rurale – Soutien financier au syndicat de défense et de promotion de l'agneau de Sologne	20
10. Transformation numérique	20
11. Le personnel – Mouvements de postes et tableau des emplois permanents	21
12. Avis sur le changement de nom de la commune de Chaon	22
13. Cité du numérique	23
Vœu concernant la révision du PPI	24
Point d'étape concernant l'avenir du collège François Rabelais	25

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Chers collègues, nous allons démarrer cette session. Vous avez vu que sur table, vous a été remis un vœu proposé par les conseillers départementaux de Blois 1, Blois 2, Blois 3 et Vineuil. Ce vœu est hors délai, mais on va bien sûr l'étudier avec bienveillance parce qu'il correspond totalement à notre position issue du Copil que nous avons eu sur le collège Rabelais. Pour cette session, il y a treize dossiers à l'ordre du jour. Vous avez vu nous vous avons envoyé un dossier complémentaire dans la semaine, il concerne les travaux de la Cité du numérique. Il a été ajouté au dernier moment parce que nous n'avions pas tout à fait les chiffrages et on ne pouvait pas l'envoyer dans le premier envoi. Il est issu de l'analyse des offres, bien entendu.

Je souhaite la bienvenue au public et à nos journalistes.

Mes chers collègues, nous nous retrouvons aujourd'hui dans un contexte socio-économique et politique particulier. L'actualité récente de la crise des agriculteurs a particulièrement perturbé le Salon de l'agriculture. Au cours du salon, accompagné d'autres collègues élus du département, j'ai pu écouter les revendications de nos paysans, les jeunes agriculteurs en particulier ; partager leurs craintes et leurs attentes et les rassurer sur l'accompagnement sans équivoque du Conseil départemental de Loir-et-Cher et des propositions pour l'avenir à travers notre Agenda 41 Agri 2030, qui est co-porté, vous le savez, par la Chambre d'agriculture. Le soutien du département se matérialise notamment aujourd'hui par la proposition de notre soutien au syndicat de défense et de promotion de l'agneau de Sologne : j'ai rencontré les éleveurs du Loir-et-Cher qui m'ont redit à quel point le soutien des pouvoirs publics est important pour la promotion des races dont ils portent l'excellence. J'ai pu également lors de notre visite au salon échanger avec le ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, Marc Fesneau sur les préoccupations légitimes de nos agriculteurs. Une agriculture loir-et-chérienne et française forte, c'est la garantie d'une vraie souveraineté alimentaire et d'une meilleure prise en compte des réalités de notre monde agricole.

La situation économique de notre pays est préoccupante. Selon l'OCDE, l'inflation globale ralentit pour 5,7 % en janvier 2024, mais les résultats économiques nationaux ne sont pas très positifs. Dans sa note de conjoncture de mars, l'INSEE souligne que la reprise se fait attendre. En effet, la hausse des taux d'intérêt continue à peser sur les investissements. Dans le bâtiment, les promoteurs immobiliers restent très pessimistes et la construction de logements neufs poursuit son repli. Les enquêtes de conjoncture témoignent par ailleurs d'une divergence inédite des situations entre secteurs. Favorables dans l'aéronautique qui, si j'ose dire, reprend de l'altitude et subit essentiellement des contraintes d'offres, mais déprimées dans les branches consommatrices en énergie qui ont le plus souffert de la hausse des prix. Les premières données disponibles pour janvier 2024, notamment sur la production industrielle et la consommation des ménages, sont pour leur part mal orientées et la croissance sera nulle au premier trimestre, pénalisée par les arrêts ponctuels dans l'industrie, en particulier dans le raffinage et l'automobile.

En France, également le déficit commercial a atteint un montant colossal en 2023. L'ampleur du déficit commercial français sur les biens pour 2023 s'est affichée à 99,6 milliards d'euros, le deuxième le plus élevé de l'histoire après celui de 2022. Le taux de chômage repart quant à lui à la hausse depuis le début de cette année et continuerait, d'après les prévisionnistes, d'augmenter un peu s'établissant à 7,6 % en mai 2024 contre 7,2 % un an plus tôt. En Centre-Val de Loire, la tendance est malheureusement la même avec une augmentation du chômage de + 0,2 % en 2023 pour un taux de chômage de 6,9 %. L'augmentation pour le Loir-et-Cher est identique, avec un taux de chômage de 6,1 %, qui reste néanmoins toujours le plus bas de la région. Le nombre de demandeurs d'emploi remonte au niveau régional pour la première fois depuis deux ans de + 1 % et de + 0,8 % en Loir-et-Cher. Les offres d'emploi diminuent pour la première fois dans la région depuis la crise sanitaire avec une baisse de 10 % au niveau régional et de plus de 20 % dans notre département. Par ailleurs, la mauvaise santé des finances publiques de la France se confirme, les récentes déclarations du Gouvernement et de la Cour des comptes sur la nécessité d'un plan d'économies de très grande ampleur inquiètent toutes les collectivités, et les départements en particulier. Je constate que notre Gouvernement a d'abord du mal à prévoir la croissance avec la loi de finances 2024 qui a été votée sur une hypothèse de croissance du PIB estimée à + 1,4 %. Le Gouvernement revient en arrière et révisé à la baisse de + 1 %, et cela alors même qu'un consensus d'économistes table plutôt sur une croissance de + 0,7 %. Cette moindre croissance du PIB a un impact direct sur le produit de TVA dont bénéficient les départements. Là où nous espérions + 3,7 % en 2023, ce sera moins de 3 % au final. Et nous pouvons d'ores et déjà oublier les + 4 % escomptés en 2024. Nous sommes depuis ballottés au gré des annonces du ministre des Finances. Il a annoncé le 18 février un plan d'économie d'urgence de 10 milliards d'euros dès 2024, deux exemples parmi d'autres de l'impact pour

les collectivités, une baisse d'un milliard sur *Ma Prime Rénov'* ou encore une diminution brutale du fonds vert de 430 millions d'euros. Depuis, ce plan d'économies est passé à 22 milliards d'euros en 2024/2025 et dans une dernière annonce récente a gonflé à 30 milliards. On sent bien entendu un effet de panique. Il y a d'ailleurs eu une réunion hier en urgence à l'Élysée sur ce sujet. La semaine dernière, la Cour des comptes a définitivement enfoncé le clou en préconisant un effort supplémentaire d'économies de 50 milliards d'euros entre 2025 et 2027, qui s'ajoutent donc aux 30 milliards dont je viens de parler. Il est certain, mes chers collègues, et le Gouvernement en parle déjà, que les collectivités seront mises à la diète, mais comment pourrions-nous dans ces conditions continuer à assumer nos dépenses sociales obligatoires, compensées, je le rappelle, à seulement 50 % par l'État ? Encore une fois, l'État vient remettre en cause l'autonomie financière des collectivités territoriales en foulant aux pieds un principe cardinal de la décentralisation inscrit dans la Constitution. Nous, collectivités, sommes tenues à l'équilibre budgétaire. Nous assumons nos responsabilités face à la hausse de nos dépenses et à la baisse de nos recettes, mais cette situation ne sera pas tenable si l'État cherche encore à faire des économies sur le dos des collectivités par une baisse de la dotation générale de fonctionnement, par exemple. Le ministre des Finances semble par ailleurs revenir sur la parole d'Éric Woerth en évoquant ouvertement une remise en cause de l'organisation décentralisée en s'interrogeant sur une possible suppression d'une couche du millefeuille territorial, en visant les départements. Mais comment réagir à cela ? La France sera endettée fin 2024 de plus de 3 200 milliards d'euros. La charge des intérêts de la dette explose avec une progression de 10 milliards pour 2024. Le Gouvernement annonce des prévisions de croissance qui se révèlent fausses et présente un projet de loi de finances au Parlement qui se révèle insincère et les collectivités devraient payer les errements financiers de l'État. C'est inadmissible.

Pierre Moscovici, président de la Cour des Comptes précise d'ailleurs que la progression des dépenses publiques en 2024 résulterait en grande partie de la dépense des administrations centrales qui augmenterait de 3,1 %, mais aussi des administrations de sécurité sociale de + 2 %. Les administrations publiques locales pèsent seulement pour + 0,9 %. La part la plus importante d'augmentation résulte donc bien de l'État et j'ajoute que l'augmentation des dépenses des administrations publiques locales s'explique pour beaucoup par des dépenses imposées par l'État : augmentation du point d'indice, revalorisation des AIS.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur une recherche d'économie évoquée par le ministre, celle d'un coup de rabot concernant les dépenses de santé. Dans la revue des dépenses déjà engagées en novembre 2023, 6 milliards d'euros d'économies sont censés être dégagés dans le champ de la sécurité sociale. Une autre idée émerge : celle de revenir sur les dépenses en faveur des affections de longue durée, ce qu'on appelle les ALD, dans le budget 2025. Ce dispositif de solidarité permet la prise en charge à 100 % par l'assurance-maladie de pathologies qui nécessitent un traitement prolongé et coûteux. Certains frais ne sont cependant pas remboursés et restent à la charge des patients, et le cas échéant de leur mutuelle. Alors que les franchises augmentent, que les cotisations complémentaires explosent et que les personnes en affections de longue durée (ALD) accusent de plus en plus gros restes à charge. Cette mesure est clairement explosive. Les personnes en ALD du fait de leur nécessité importante de soins, subissent, en valeur absolue, le plus de restes à charge dans le monde de la santé. Le Gouvernement se penche également notamment sur les soins qui ne sont pas liés aux pathologies éligibles à l'ALD et qui ne devraient pas donner lieu à la même prise en charge.

Modifier la prise en charge des soins est périlleux, à l'heure où les Français sont confrontés aux déserts médicaux et à des hôpitaux en crise chronique. Je souhaite également aujourd'hui réagir aux propos inacceptables tenus la semaine dernière par une députée à l'Assemblée nationale qui considère que l'aide sociale à l'enfance est effectivement dans sa globalité un système maltraitant pour des enfants maltraités. Par ses propos, cette élue de la République jette le discrédit sur l'ensemble des professionnels de la protection de l'enfance, mais également sur les jeunes eux-mêmes en considérant qu'ils sont condamnés à vivre une existence de citoyens de seconde zone. Personne ne se grandit en stigmatisant ces enfants et ces jeunes. Je tiens ici à redire à tous nos personnels et nos partenaires de l'ASE mon admiration, leur exprimer tous mes remerciements et leur apporter mon soutien plein et entier pour leur action du quotidien au bénéfice de ces jeunes. Dois-je rappeler ici tous les efforts que le département déploie pour le meilleur accompagnement possible des jeunes confiés en leur offrant un environnement stable et un véritable avenir ?

Sur une note plus positive, je souhaite saluer l'adoption par le Sénat de la proposition de loi sur le statut de l'élu local. Ce texte était attendu par l'ensemble des élus et vise à faciliter et mieux reconnaître l'engagement de ces derniers. Le texte qui a été soutenu sur tous les bancs de l'hémicycle a été étoffé par de nouvelles mesures qui renforcent le droit des élus locaux et améliorent leur

reconnaissance en revalorisation des indemnités de fonction des adjoints au maire, l'extension de la nature des frais de transport faisant l'objet d'un remboursement ou encore l'élargissement des bénéficiaires d'une bonification pour la retraite. Au cours de cette session, divers sujets seront abordés, à l'issue, j'évoquerai l'important dossier du collège Rabelais et les options sur lesquelles nous travaillons suite au récent Copil auquel certains d'entre vous ont participé. Enfin, après nos travaux, place au sport. Nous aurons la chance de rencontrer deux nouveaux sportifs de la Team 41, des cavaliers, et recevrons Paul Seignolle, président de l'ADA Blois Basket qui nous parlera de ses projets et de développement du club.

Avant de commencer l'examen des dossiers, y a-t-il des interventions ?

Monsieur Michel CONTOUR

Monsieur le président, mes chers collègues, nous sommes réunis ce matin pour notre première session de l'année et les sujets abordés permettent de donner le ton sur les thèmes que nous aurons désormais à débattre. On y voit l'importance de l'action sociale dans la gestion départementale qui s'accroît avec le vieillissement de la population et par les difficultés financières des plus fragiles. Si l'on admet l'importance d'une économie dynamique, créatrice d'emplois et de richesse qui doit donner les moyens d'une plus juste répartition, ce sont les éléments qui vont conditionner nos prochaines décisions. Si je cherche une phrase qui puisse résumer le sens de notre action future, je dirais que nous allons plus que jamais vers l'heure des choix. Avec des enjeux démocratiques, quoi de plus efficace que d'exprimer nos divers points de vue pour en faire émerger des idées, si possible consensuelles et profitables au plus grand nombre ? Avec également des enjeux économiques, difficiles de se voiler la face sur les difficultés financières annoncées et sur leurs répercussions sur certaines restrictions budgétaires. Alors, en fonction de ce que sera l'engagement de l'État, de ce que seront de nouvelles sollicitations, quels seront nos moyens d'y faire face ? Et dans quel cas faudra-t-il différer, dans quel cas faudra-t-il s'y soustraire ou bien faudra-t-il s'endetter un peu plus pour y satisfaire ? Pourtant, devant nous les enjeux sont importants. L'enseignement secondaire, la politique des collèges, la place de l'agriculture dans notre environnement, la qualité alimentaire, la transition écologique, les mobilités douces, les plus faibles assistés, une santé de proximité, comment bien vieillir, du sport, de la culture pour tous, les nouvelles technologies, la place du numérique, un tourisme dynamique, un artisanat qui résiste, des entreprises qui embauchent. Alors, les difficultés ne doivent pas altérer notre volonté d'avancer, on n'arrête pas, on ne s'arrête pas au milieu du gué, mais elles susciteront des débats. Pour conclure mes propos et pour ce matin, alors que de multiples tâches nous attendent, nous comptons bien participer pleinement à leur résolution. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Michel. Hanan.

Madame Hanan EI ADRAOUI

Merci, Monsieur le président. Notre mission de protection et de mise à l'abri des enfants et des familles les plus vulnérables et les plus précaires interroge. Comme vous le savez, depuis quelques mois, la ville de Blois, l'agglomération, la région et certaines collectivités ont déployé des moyens nécessaires à la mise à l'abri des publics en grande précarité. Aujourd'hui sur notre territoire, 39 familles avec 76 enfants vont être mises à la rue au 31 mars et pour certaines, dès le 22 mars. Parmi ces familles, des cas particuliers pour lesquels les enfants nécessitent des soins spécifiques, des enfants porteurs de handicaps, des femmes enceintes prêtes à accoucher. Comment et pourquoi sommes-nous dans cette situation ? Qu'est-ce qui justifie ces exclusions ? Doit-on limiter le nombre des mères isolées prises en charge au nombre de places du futur projet du Foyer Lumière ? Qu'en est-il de la résidence Rocheron ? Quel public y sera accueilli ? Pour rappel, l'article 68 de la loi Molle dispose que la prise en charge par les services de l'ASE concerne les femmes enceintes et les mères isolées avec enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment quand elles sont sans domicile. Nous demandons un accueil inconditionnel pour toutes ces femmes, femmes isolées, avec enfants, enceintes. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Je pense que tu connais la loi Molle de mars 2009, aujourd'hui codifiée notamment à l'article L.222-5, 4° du code de l'action sociale et des familles. Le département applique la loi, rien que la loi. Ces mères, à qui on a envoyé un courrier, ne rentrent plus dans le dispositif de la loi Molle.

Trois causes à cela : soit elles ont des ressources suffisantes et elles peuvent payer leur hébergement ; soit il y a une demande de droit d'asile et elles relèvent dans ce cas d'une prise en charge de l'État, par l'OFII ; et enfin, on constate aussi que certaines ne sont plus en situation de réel isolement. Ces femmes ou ces enfants peuvent bénéficier d'autres dispositifs. Ce sera étudié au cas par cas. Et quand tu parles de la santé de ces enfants, ces enfants seront toujours pris en charge par la PMI dès lors qu'il y a des soins et un suivi médical à mettre en place. Florence, tu souhaitais ajouter quelque chose ?

Madame Florence DOUCET

Merci, président. Juste rappeler que naturellement, nous sommes tous préoccupés. Il me semble que le département prouve à la fois ses valeurs humanistes et le sens de son humanité. On va s'en tenir à la définition stricte de ces deux mots, humanisme et humanité. Pour autant, il y a le cadre de la loi Molle, et le président en a rappelé les contours. Aujourd'hui on s'attache à la loi, rien qu'à la loi. Le cadre, rien que le cadre. La réalité, je pense que tous ici nous la connaissons au sein de cette assemblée. Qu'est-ce qu'on a constaté en 2023 ? Ce qu'on craignait, à savoir un appel d'air avec une courbe exponentielle de mères isolées. Pour tout un tas de raisons. Juste un petit rappel et des chiffres, rien que les chiffres, même si je suis une littéraire et que je préfère les mots aux chiffres. Sur la période 2018-2023, nous avons constaté sur notre territoire une forte augmentation du nombre de mères isolées et d'enfants pris en charge. C'était 53 mères pour 83 enfants en 2018 contre 171 pour 337 enfants en 2023. Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Encore une fois, on pressent des éléments de réponse mais on ne les a pas complètement. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas faire le mauvais procès au département de ne pas avoir pris sa part. Je sais bien que comparaison n'est pas raison, pour autant, si on devait se comparer, le département de Loir-et-Cher a une prise en charge qui équivaut à celle du département d'Indre-et-Loire. On a 300 000 habitants de moins que le département d'Indre-et-Loire et aujourd'hui, la situation n'est plus tenable. Effectivement, il y a eu une période où on s'en tenait au déclaratif, nous sommes peut-être allés un peu au-delà du cadre légal. Pour autant aujourd'hui, cette situation n'est plus audible, il me semble. On est passés d'un budget de 1 176 148 € en 2018 à 3 600 000 € au compte administratif 2023. Ceci démontre notre engagement et je remercie Monsieur le président d'avoir rappelé et renouvelé ses remerciements à l'ensemble des équipes de la direction enfance-famille, de l'ASE, mais pas que, pour ce travail effectué au quotidien. C'est un travail difficile avec des équipes qui sont fatiguées. Je ne reviendrai pas sur les propos de Madame Rousseau, chacun, je pense, en a fait sa lecture, mais aujourd'hui on a une situation humaine qui est difficile. Si on veut continuer à exercer nos missions dans de bonnes conditions, à savoir pas uniquement une mise à l'abri, mais aussi un accompagnement socio-éducatif, je pense qu'il faut qu'on s'en tienne au cadre légal.

On entend bien poursuivre dans cette démarche qualitative. Je rappelle le projet de résidence Lumière dont on espère l'ouverture en juin 2025. Pour le moment, on avance, on attend des dérogations de l'État qui ne devraient pas tarder à arriver, on tient le cap. Quant à la résidence Rocheron, il y a une signature de bail en cours avec Loir-et-Cher Logement. On a donc cette solution immédiate et encore une fois, je voudrais remercier les équipes de Nicodème Beaudier pour le travail effectué. Les choses se préparent. Effectivement, quand un enfant arrive à ses trois ans, la sortie ne se fait pas de façon sèche non plus. Je vais maintenant prendre ma casquette de bailleur social : malheureusement il y a cette date butoir du 1^{er} avril, cela s'appelle la fin de la trêve hivernale, chose qu'on connaît chez les bailleurs sociaux et c'est une réalité en France parce que derrière cette question, il y a la question du sans-abrisme et là aussi je pense qu'il ne faut pas qu'on détourne le regard. La question du mal-logement, de la pénurie de logements, s'imposera. Le Loir-et-Cher est plus ou moins épargné en ce moment, mais je pense qu'en collectif, il faut se poser dès maintenant les questions avant qu'on arrive dans le mur. En tout cas, Hanan, j'espère avoir répondu à tes questions. Très honnêtement, nous étions peut-être sur une période où il y avait de la souplesse, peut-être n'aurions-nous pas dû le faire, je ne sais pas comment le formuler, mais aujourd'hui, le cadre, rien que le cadre parce qu'il faut que l'on contienne aussi nos budgets.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Florence. Pour conforter ton propos, on est quand même relativement hors normes parce que je rappelle que ce sont des accueils de séjours d'urgence. La durée moyenne de nos prises en charge est de deux ans et demi et on a même un record jusqu'à cinq ans. Dès lors que ces personnes ne répondent plus au cadre de la réglementation de la loi Molle, on est obligé de mettre fin à la prise en charge pour pouvoir aussi accueillir d'autres mères qui en ont réellement besoin. L'État a les mêmes difficultés financières : il n'y a plus de crédits. Il est aussi obligé de faire respecter le cadre légal. Il y a saturation des hébergements et il est obligé de faire respecter la loi. La loi est la même pour tout le monde et elle doit s'appliquer.

Madame Hanan EI ADRAOUI

J'imagine que des crédits, on en trouve, quand les besoins le nécessitent. On peut voir dans nos assemblées que par moments, nous faisons des efforts pour des situations comme aujourd'hui sur la Cité du numérique où on va pouvoir abonder de 800 000 € pour les aléas, pour la mise à disposition, pour la mise en place de ces structures. C'est très bien, je ne mets pas cela en cause, mais je précise aussi que la France a ratifié les droits internationaux des enfants, qu'un des droits parmi les premiers est le droit d'avoir un toit comme d'avoir le droit de se nourrir, de se soigner. Je ne mets pas en question le travail du département, mais il me semble qu'on pourrait travailler davantage en partenariat avec les services de l'État pour apporter des solutions adaptées qui pourraient répondre à toutes ces personnes en difficulté. Qu'on se compare à d'autres départements, je n'en vois pas l'intérêt et la nécessité. C'est bien quand on fait des choses positives qui avancent dans l'intérêt général, mais c'est dommage de devoir se comparer aux autres pour s'en féliciter.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons clore ce débat. Un mot simplement pour dire que si on se compare aux autres départements, c'est pour souligner que nous n'avons pas les mêmes moyens financiers que l'Indre-et-Loire ou le Loiret. On n'a pas les mêmes budgets ! Deuxièmement, j'ai interpellé le préfet et on a la même problématique. Quand tu dis qu'on ne travaille pas en relation avec l'État ou avec le préfet, franchement, je ne peux pas te laisser dire cela car les services travaillent en étroite collaboration sur ce sujet. Florence, tu voulais rajouter quelque chose.

Madame Florence DOUCET

Très rapidement, pour ne pas prolonger éternellement les débats. Effectivement Hanan, tu as raison, encore une fois, comparaison n'est pas raison. Pour autant, c'est utile pour interpellier les uns et les autres. J'ai entendu les mauvais procès d'intention faits au département : quand on nous explique dans le blanc des yeux qu'on ne fait rien, je ne pense pas que ce soit le cas ! Et effectivement, le Loir-et-Cher a largement pris sa part. Le département n'a vraiment pas à rougir. Il y a par ailleurs une notion qui me semble importante et que nous devrions tous avoir en tête. Effectivement, certaines mères dépendent de l'OFII et pas du conseil départemental, mais ce n'est pas ce qui m'interpelle le plus. À partir du moment où il y a des ressources, on tombe dans le droit commun et finalement, on est comme n'importe quel citoyen. Cette notion est aussi importante à avoir en tête. D'ailleurs, c'est plutôt bon signe quand les ressources sont là, c'est qu'on est inclus dans un dispositif d'intégration, d'insertion : il y a le revenu de solidarité active, des allocations familiales et au nom de l'équité aussi, on est dans un traitement normalisé comme tout citoyen lambda. Je pense qu'il faut avoir cette notion en tête et rappeler également, merci président de l'avoir dit, que les services de la PMI sont toujours mobilisés.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Florence. Je rajoute simplement pour Hanan que nous mettons les moyens sur les financements, sans lésiner. Le foyer Lumière, c'est quand même 1,4 million d'euros inscrits au budget supplémentaire. Je tiens aussi à rappeler que l'on met les moyens sur l'accueil pour garantir les hébergements dans les meilleures conditions. Ce qu'on souhaite, c'est offrir des hébergements dans les meilleures conditions possibles et respecter la loi, rien que la loi. Catherine. Puis nous passerons à l'étude des dossiers parce que l'heure avance.

Madame Catherine LHERITIER

Président, merci. Je voudrais revenir sur tes propos introductifs notamment eu égard à la mission qui est confiée à Éric Woerth. Je voulais rappeler ici que la vraie question de la décentralisation et de l'organisation territoriale de notre pays, c'est vraiment la question de l'autonomie et notamment financière des collectivités territoriales, corrélée bien sûr à une déconcentration effective sur les représentants territoriaux de l'État. Avec la réforme de la fiscalité locale, qui nous rend dépendants de la seule activité économique et donc d'un paramètre extrêmement mouvant, nous nous éloignons me semble-t-il du concept de démocratie locale, alors que les départements, on vient de le rappeler, sont investis des compétences qui intéressent la vie quotidienne de nos concitoyens et que nos missions confortent à la fois le lien social et la recherche de l'équité inhérente à l'exercice de la démocratie, Florence vient de le rappeler. Je pense que c'est important de le rappeler, cette évolution n'est pas au bénéfice de l'action et des missions des départements. Pour ce qui concerne ce que tu as évoqué dans ton introduction,

l'adoption de la proposition de loi par le Sénat du statut des élus, d'abord, je voulais souligner la grande écoute que nous avons pu trouver au sein de la commission aux collectivités territoriales du Sénat présidé par Françoise Gatel, c'était vraiment une écoute extrêmement positive et attentive des travaux que nous avons conduits dans le groupe de travail que je co-préside au sein de l'AMF. Je voulais aussi préciser que dans cette proposition de loi qui traduit en grande partie les propositions de l'AMF, il n'y a bien évidemment pas que des questions d'ordre financier, elles sont même assez mineures dans le dispositif, mais bien évidemment, les dispositions concourent à diversifier la population des élus et surtout à concilier la vie professionnelle et l'exercice des mandats et à permettre aussi aux élus qui mettent leur vie entre parenthèses pour exercer des mandats de pouvoir retrouver une activité professionnelle en valorisant les acquis de l'expérience qu'ils ont pu faire dans le cadre de l'exercice de leur mandat. Je pense que c'est important de le souligner parce qu'il va falloir susciter les vocations à l'approche de l'échéance 2026 et que les élus se sentent confortés dans l'exercice de leur mandat par la protection qui leur est due puisqu'ils représentent l'autorité, mais aussi pour leur permettre de concilier vie familiale, vie professionnelle et conduire sereinement l'exercice de leur mandat.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Catherine. Benjamin et ensuite Pascal Bioulac.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Merci. Je ne relance pas la discussion, j'avais juste une question très concrète à poser et sur laquelle je n'ai pas entendu la réponse. Quid du devenir de la résidence Rocheron ? Pour les familles sorties de l'hébergement hôtelier, c'est vrai que cela coûte très cher, économiquement je l'entends, mais est-ce qu'elles vont pouvoir pour certaines d'entre elles être transférées à la résidence Rocheron ? Et si oui, combien ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Sur ce transfert, la réponse est oui. Sur le nombre, je ne peux pas te l'indiquer parce que je n'ai pas tous les dossiers en tête. Ils sont traités comme je l'ai expliqué au cas par cas avec attention par les services. Concernant le foyer Rocheron, une trentaine de studios sont prévus. L'animation et l'accompagnement social seront assurés par l'association ASLD qu'on soutient financièrement de façon significative. L'association équipe actuellement les studios avec du mobilier et ce sera bien sûr beaucoup plus adapté qu'un hébergement en hôtel.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci, Monsieur le président. Je voulais simplement faire un propos introductif au nom du groupe. Comme le disait tout à l'heure Michel Contour, notre collègue, c'est la première session de l'année avec un certain nombre de dossiers importants. Deux retiennent plus particulièrement notre attention, de par le fait que le département de Loir-et-Cher est pionnier. Je pense notamment aux dossiers de la DDAD, où on travaille, mais je ne parle pas des dossiers de l'aide à la rénovation énergétique et donc notre participation active à la lutte contre le réchauffement climatique. Au travers de la DDAD, que nous avons ensemble réformée pour 2022, il y a un dossier qui n'est pas un dossier très lourd, mais qui montre ô combien que dans la ruralité, et dans les départements ruraux comme le nôtre, on est le premier acteur de la souveraineté énergétique et de la souveraineté alimentaire. Je veux bien sûr parler du dossier d'accompagnement du SMICTOM de Sologne qui sera le premier territoire de la région Centre à collecter les biodéchets, à les insérer dans une production de bioénergie et d'en faire de l'engrais naturel. Ce qui n'est pas rien et qui sera le premier territoire à remplir ses obligations sur la loi qui nous a été imposée au 1^{er} janvier 2024. Donc je voulais attirer l'attention de tous mes collègues sur ce départ que le département de Loir-et-Cher prend, pas trop tard puisqu'il n'y a pas beaucoup de départements qui le font.

Bien sûr, on pourrait rajouter la souveraineté alimentaire sur un dossier qui peut paraître anodin, le soutien à la race des agneaux de Sologne. Pas parce qu'ils sont de Sologne, mais parce qu'ils sont de notre département. Les accompagner vers l'IGP, je pense que c'est un grand pas en avant pour maintenir des compléments de revenus dans les exploitations agricoles et parfaitement écologiques. Je clôturerai mon propos en disant que sur la transition énergétique, nous accompagnons des projets pour produire de l'énergie en permettant aux collectivités de remplir leurs obligations et aux administrés de pouvoir gérer leurs biodéchets, pour ceux qui n'en ont pas la possibilité dans leur jardin. Comme on est en ruralité, on a souvent des jardins et des composteurs chez nous et on a une politique intelligente qui prend

en compte l'économie circulaire, ce qui n'est pas le cas de l'État quand on nous impose des zones de production énergétique avec des territoires. On en a parlé tout à l'heure, l'impact que cela aura sur le ZAN de champs de photovoltaïques qui sont complètement insensés en les posant au sol et qui vont venir lacérer nos villes, nos rues de villes, quand tous les maires font les travaux pour améliorer la lutte contre les fuites et rénover tous les réseaux d'eaux usées et d'eau potable. C'est mon cas en tant que maire de Lamotte-Beuvron : le poste source de réinjection dans un rayon de 25 km est chez moi et ma ville va être à chaque fois transpercée de tranchées pour remettre des câbles d'injection. Si ça c'est de la production énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique et baisser notre taux de carbone, je n'en vois pas l'intérêt. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Pascal. Stéphane.

Monsieur Stéphane BAUDU

Très simplement et de façon assez courte, je voulais revenir sur tes propos que je partage en grande partie concernant l'état des lieux qui est effectivement extrêmement difficile en France dans nos collectivités et dans nos départements. Je n'ai pas le souvenir d'ailleurs d'avoir une situation complètement apaisée dans nos territoires concernant les engagements financiers et les capacités à faire et chaque année, on se pose des questions, des interrogations sur à la fois le rôle de l'État, sa capacité à soutenir nos politiques publiques, sa capacité d'ingérence, aussi, trop importante sur un certain nombre de politiques. On nous parle souvent de décentralisation, de nouveaux actes et dans les faits finalement, on est beaucoup sous perfusion et sous conditions et c'est souvent insupportable. Je partage donc complètement cet avis. Je pense que nous avons un rôle à jouer dans nos communes comme dans nos départements, dans des périodes un peu de crises, mais les crises se succèdent, de porter des politiques publiques ambitieuses dans le domaine social qui est notre première compétence et les sujets qui ont été déclinés tout à l'heure vont dans ce sens. Je pense qu'il faut qu'on soit fort. Il y a la loi et puis il y a la capacité à faire un peu plus et un peu mieux. Dans le département ont fait potentiellement un peu plus que d'autres départements, même si je suis d'accord avec Hanan, il ne faut jamais trop se comparer parce que c'est souvent une façon de se défausser, en disant que les autres font plus ou moins. Je pense qu'il faut qu'on soit droit sur nos politiques et on est en capacité de le faire. Je voudrais saluer cela, même si parfois, on a envie un peu de se recroqueviller. Je pense que dans ces moments, il faut savoir s'ouvrir. On a les capacités à le faire et on a les outils pour le faire. Je sais qu'il y a la volonté de le faire aussi.

Agir, cela veut dire aussi porter des politiques ambitieuses. Il y a le fonctionnement, l'investissement. Tu as cité effectivement nos entreprises et nos artisans en grande difficulté, en lien principalement à la crise autour du logement. Je pense qu'on a un rôle, je le redis, il faut qu'on soit en capacité, non pas de sortir des projets pour se faire plaisir, mais on a de vrais projets qu'il faut absolument tenir pour pouvoir ensuite, par effet de ricochet, alimenter notre territoire en richesse économique et en potentiels emplois. On parlera tout à l'heure de la Cité du numérique. On pourrait parler de la Passerelle, peut-être que tu nous feras un point aujourd'hui, pour savoir si c'est un dossier qui va sortir. Et on a d'autres dossiers qui sont ambitieux qui nous permettent effectivement à la fois d'apporter un plus et un mieux sur notre territoire, travailler sur l'attractivité et soutenir économiquement nos territoires.

Je dirais un mot, je sais qu'on en reparlera tout à l'heure, mais je pense que c'est un mot important. Au titre des élus du Blésois au sens large, on a déposé un vœu qui va dans le sens de ce que tu portes, mais c'était simplement pour enfoncer le clou. Simplement dire que d'accord, dont acte, s'il n'y a pas de reconstruction de collège, au regard de toutes les discussions qu'on a pu avoir en Copil, mais il faut vraiment que dans les prochains mois, on soit en capacité autour d'une table de retravailler le PPI et d'avoir un investissement fort et massif concernant à la fois les capacités d'extension et de réhabilitation de nos collèges du Blésois pour qu'ils soient en capacité d'accueillir au mieux cette nouvelle sectorisation qui est en cours d'élaboration, de réflexion. C'est la meilleure façon à la fois d'aller dans le sens d'une meilleure intégration sociale et d'une réussite scolaire, mais aussi la capacité d'apporter à l'occasion finalement de cet événement, un plus et un mieux par rapport aux conditions d'enseignement de toutes les équipes d'enseignants sur notre territoire. On a un vrai rôle par rapport à cela qui va tout à fait dans le sens de ce que tu as fixé comme objectif 2024 en termes de politique, la jeunesse, la jeunesse et la jeunesse. Voilà de quoi démontrer la capacité à faire.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Stéphane. Je vous propose d'aborder à présent nos différents dossiers en commençant par le dossier n° 1.

1. Contrat départemental des solidarités 2024-2027

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le rapporteur sera Florence Doucet et j'ai oublié de spécifier en début de séance que la secrétaire de la session sera également Florence Doucet.

Madame Florence DOUCET

Mes chers collègues, la démarche nationale de lutte contre la pauvreté amorcée en 2018 se poursuit avec le pacte national des solidarités. Elle repose désormais sur deux contractualisations distinctes, France Travail, d'une part, et le Pacte des solidarités, d'autre part. Le pacte déployé sur la période 2024/2027 repose sur une approche territoriale et partenariale et la mise en œuvre d'actions spécifiques fondées sur un diagnostic des besoins et de l'offre existante. Structuré autour de trois axes majeurs, le pacte vise la prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion par l'accès au droit et enfin, la promotion d'une transition écologique solidaire. À l'échelle départementale, la mise en œuvre du pacte repose sur deux contrats distincts : le contrat départemental des solidarités signé entre l'État et le département et le pacte local des solidarités signé par les partenaires locaux. Ces contrats encadrent les engagements de chaque acteur pour répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic. Ces engagements devront être concrétisés respectivement d'ici le 31 mars 2024 et le 30 juin 2024. Pour créer un effet levier et répondre à des besoins non satisfaits, le département propose des actions nouvelles ne relevant pas de ses compétences habituelles. Chaque action bénéficie d'un financement partagé à parts égales entre l'État et le département avec une enveloppe totale de plus de 450 000 € pour l'année 2024. Ce montant sera ajusté en 2027 suite à une évaluation approfondie en 2026. Un compte rendu annuel de l'exécution sera également réalisé. Le pacte national des solidarités pour la période 2024/2027 est une démarche ambitieuse et coordonnée pour lutter contre la pauvreté qui met l'accent sur la territorialisation, la contractualisation et un suivi financier rigoureux.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Florence. Concernant ce dossier n° 1, nous avons un amendement qui a été déposé par Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui. Qui annonce cet amendement ?

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Rapidement. Nous nous inscrivons dans les objectifs poursuivis par le pacte des solidarités. Il nous semble qu'il y a ici une opportunité importante pour la collectivité avec des financements qui sont conséquents et la déclinaison prévue au mois de juin d'actions territoriales dans le département avec les collectivités partenaires est une bonne chose, donc sur la méthode, nous sommes plutôt en accord avec ce qui se fait. Il nous semble malgré tout que l'État aujourd'hui – je dis bien l'État, je ne dis pas le département – multiplie les contractualisations, multiplie les financements un peu en tuyaux d'orgue et qu'il y a quand même globalement une philosophie de recentralisation de l'action nationale. On en parlera dans le rapport n° 2, France Travail en est un bon exemple. Par conséquent il n'est parfois pas évident d'avoir une lisibilité sur ce que sont les leviers d'action qui existent sur un territoire et les opportunités qui peuvent être déployées, il y a notamment sur le sujet des solidarités un enjeu très important qui est celui de la contractualisation de la politique de la ville, les contrats de ville. Le département pendant très longtemps avait claqué la porte des contrats de ville, du temps de Maurice Leroy qui boudait un peu par rapport notamment à la ville de Blois et puis finalement, l'exécutif a fait le choix de se remettre dans les contrats de ville et c'est plutôt une bonne chose. Président, vous avez confirmé cette ambition, donc c'est bien. Pour autant, il me semblerait intéressant justement, à l'heure où on contractualise avec l'État sur le pacte des solidarités, qu'on puisse faire référence à l'engagement du département dans le contrat de ville et à l'engagement du département sur des actions spécifiques, y compris d'un point de vue financier dans les compétences qui sont les nôtres au sein du contrat de ville. Donc l'amendement que nous proposons est le suivant : « *Le pacte des solidarités sera complété par des contractualisations de chaque territoire notamment pour les villes de Blois, Vendôme et Romorantin par la participation du département au contrat de ville signé avec l'État.* » Nous vous proposons de rajouter ce paragraphe, vous le voyez, c'est modeste

aujourd'hui.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Benjamin, je vais te répondre. L'amendement proposé qui concerne le lien des contrats de ville avec le contrat départemental des solidarités ne paraît pas opportun. En effet, il s'agit là d'une contractualisation ne concernant que l'État et le département. Actuellement, nous contribuons au titre des contrats de ville sans en être signataires. À titre d'exemple concernant celui de Blois, le conseil départemental apporte des financements à hauteur de 145 000 € pour rendre possibles un certain nombre d'actions qui paraissent fondamentales pour accompagner les publics, notamment dans l'insertion sociale et professionnelle. La parentalité, la lutte contre l'isolement et l'illettrisme. Le département a souhaité être encore plus impliqué dans la gouvernance des contrats de ville, conscient des besoins forts en matière d'accompagnement et d'insertion des publics. J'ai clairement indiqué aux acteurs locaux que le département en sera de nouveau signataire. Les besoins identifiés lors de la démarche de participation citoyenne éclairent le sens des actions qu'il faudra mettre en œuvre et qui auront un réel impact sociétal.

Vous le savez, le département est actuellement fortement engagé dans la co-construction de la démarche ambitieuse du Schéma départemental des solidarités. De manière concomitante, l'État met en œuvre avec nous et l'ensemble des partenaires le pacte des solidarités et nous sommes convenus avec Monsieur le préfet de jouer la complémentarité. C'est la raison pour laquelle je souhaite attendre la fin des travaux du Schéma des solidarités, prévue en octobre, afin d'identifier les actions à mettre en œuvre qui, compte tenu des contraintes financières, se mettront en œuvre par redéploiement de crédits. Notre objectif est bien de retenir celles qui répondent réellement aux besoins des personnes accompagnées et dont la performance sociale est indéniable. Le pacte des solidarités en lien avec les travaux du schéma départemental des solidarités sera quant à lui signé avec les partenaires du territoire et portera sur les engagements de chacun en fonction de ses compétences pour satisfaire les besoins constatés. C'est dans ce nouveau cadre qu'il sera plus opportun de faire le lien avec les contrats de ville. C'est pourquoi, chers collègues, je vous invite à ne pas retenir cet amendement en l'état aujourd'hui.

Nous allons donc mettre cet amendement au vote.

Qui est pour cet amendement ? 2 voix pour (Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui)

Qui s'abstient ? 7 voix (Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé)

Qui vote contre ? 20 voix (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Tania André, Bruno Harnois, Claire Fouchet-Maupetit, Philippe Mercier, Bernard Pillefer, Marie-Pierre Beau, Yves Lecuir, Maryse Persillard, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Julien Leseignoux, Virginie Verneret)

L'amendement n'est pas retenu.

Nous allons maintenant faire le vote de ce dossier n° 1.

Qui vote contre ce dossier n° 1 ? Aucune voix contre.

Qui s'abstient ? 2 abstentions (Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui)

Puisque tout le monde est présent, c'est donc un vote positif.

Mais je vous demande quand même de lever la main : 27 voix pour (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Tania André, Bruno Harnois, Claire Fouchet-Maupetit, Philippe Mercier, Bernard Pillefer, Marie-Pierre Beau, Yves Lecuir, Maryse Persillard, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé).

2. Contractualisation entre l'État et le département de Loir-et-Cher dans le cadre de la réforme France Travail

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 2, c'est un dossier que je vais présenter. Mes chers collègues, ce dossier s'inscrit dans le cadre de la démarche du pacte des solidarités et de la réforme France Travail. La mobilisation des compétences du département est essentielle en matière d'insertion durable des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) et de lutte contre la pauvreté. La réforme France Travail soutient les départements autour de trois objectifs : préparer la mise en place de la réforme portée par la loi pour le plein emploi, densifier l'offre de solutions locales et pour certains d'entre eux, déployer un accompagnement rénové des allocataires du RSA. Le département de Loir-et-Cher s'est engagé activement avec la mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi en 2021. La convention présentée décrit les modalités de contractualisation d'une durée d'un an. Il s'agit d'une contractualisation transitoire conçue comme préparatoire au cadre pérenne pluriannuel à partir de 2025 qui sera coconstruit avec les départements au sein de la future gouvernance prévue par la loi sur le plein emploi.

L'État s'engage concernant la réforme France Travail pour le département de Loir-et-Cher à hauteur de 106 000 € sur l'action du volet 1 et à hauteur de 257 165 € pour l'action du volet 2. Les modalités de financement diffèrent selon les volets. Le volet 1, moduler en fonction du nombre d'allocataires du RSA, vise principalement une série de projets pour la transformation numérique. Le volet n° 2 impliquant une participation financière plafonnée de l'État nécessite un cofinancement départemental à hauteur de 50 % pour des actions telles que la remobilisation professionnelle, l'accompagnement des exploitants agricoles et la résolution des freins à la reprise d'activité liés à la garde d'enfants. Quant au volet n° 3, il concerne une enveloppe spécifique pour une expérimentation rénovée de l'accompagnement des allocataires du RSA. Le département s'est porté candidat et a été retenu pour cette expérimentation qui est étendue maintenant à 47 départements à partir de mars 2024, 29 départements étant retenus dans la région : le Cher, l'Eure-et-Loir et donc le Loir-et-Cher. Je rappelle que le Loiret avait été retenu dans la première phase d'expérimentation sur les 18 départements expérimentateurs. Cet accompagnement rénové consiste en un accompagnement social et professionnel pour permettre à chaque personne d'élaborer un projet professionnel et d'activer les moyens nécessaires à sa concrétisation, notamment à travers la réalisation de quinze heures d'activités hebdomadaires grâce à la coordination des acteurs locaux de l'insertion : associations, chantiers d'insertion. Un interlocuteur privilégié est chargé d'élaborer un parcours individualisé avec la personne, matérialisé par un contrat d'engagement. Pour développer efficacement ce dispositif, des moyens financiers sont alloués aux territoires pour renforcer les modalités d'accompagnement notamment les moyens RH indispensables à la bonne tenue de l'accompagnement. Pour le volet n° 3, une nouvelle contractualisation par un avenant sera définie.

Quelques petites précisions. Ayant participé au dernier comité de suivi de la forme France Travail en présence du directeur général France Travail, Thibaut Guilluy, je rappelle que la ministre Catherine Vautrin avait annoncé la généralisation au 1^{er} janvier 2025. Suite à l'intervention de Départements de France et à l'inquiétude de certains départements qui pensaient ne pas pouvoir être dans les clous, la ministre a fait l'annonce d'une généralisation progressive, qui devrait donc se mettre en place à terme en 2027. Je rappelle qu'il y a 18 départements expérimentateurs. Il y aura des chantiers vont se mettre en place pour 2024 pour France Travail. L'installation du comité national de pilotage aura lieu le 2 avril 2024 en présence de la ministre Catherine Vautrin, qui définira les orientations, les référentiels et les critères d'orientation communs. Dans les chantiers prévus en 2024, un chantier sur les systèmes d'information afin de définir des systèmes d'interopérabilité entre les systèmes d'information des conseils départementaux et le système d'information de la plateforme portée par France Travail.

Enfin, il y aura un atelier important sur les droits et devoirs : définir les contrats d'engagement des allocataires du RSA avec des barèmes de sanctions, éventuellement de suspensions. Ce chantier spécifique concernera également l'absentéisme aux rendez-vous des allocataires du RSA.

Sur le suivi des 18 départements expérimentateurs, je vais vous donner quelques informations sur les retours. Depuis le début de l'expérimentation, 21 000 entrées en parcours des ARSA, entrées en formation ou entrées en immersion professionnelle. Sur les six derniers mois, 4 391 allocataires du RSA sont entrés dans le dispositif. Les chiffres sont intéressants. On note 43 % de retours à l'emploi, c'est la moyenne des 18 départements, mais seulement 17 % pour des emplois durables. Globalement, sur le « stock » – c'est le terme utilisé par le directeur de France Travail – c'est plus compliqué sur les personnes allocataires depuis plus d'un an. Il y a également une inquiétude sur les moins de 30 ans qui

ne retournent pas suffisamment vers l'emploi. C'est un sujet de préoccupation. Et puis, a été indiquée la nécessité d'une reprise de l'accompagnement des allocataires du RSA sur les emplois courts pour ne pas les laisser dans la nature. À noter que six départements dont le Loiret sont au-dessus de la moyenne des 43 % de retours vers l'emploi avec plus de 50 %. Concernant le Loiret, c'est par rapport à un engagement précoce sur le volet de la mobilisation des entreprises qui a été mis en place.

Enfin, un mot sur le bénévolat qui a été mis en place par quatre départements, dont la Drôme, la Haute-Marne, l'Ain et la Mayenne, qui étaient aussi des départements expérimentateurs. Sur la base du volontariat, le bénévolat consiste pour des allocataires du RSA à intégrer des entreprises ou des collectivités territoriales. Dans l'Ain, il y a un chiffre intéressant : sur 280 allocataires du RSA qui se sont engagés dans le bénévolat, un tiers est retourné vers l'emploi. Voilà les éléments que je voulais vous indiquer avant de voter ce rapport n° 2. Une question de Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Je me suis retenu tout à l'heure sur le débat sur l'hébergement d'urgence d'employer des termes un peu durs, donc je ne vais pas revenir sur ce débat.

En revanche, vraiment, sur la façon dont on assume le contrôle des allocataires du RSA, le contrôle des personnes les plus fragiles, le contrôle de ces gens qui sont en situation de précarité pour certaines d'entre elles, la façon dont on leur dit « *vous êtes suspects de profiter, de ne pas vouloir retourner à l'emploi, donc on va vous contrôler* », je suis très choqué et je trouve qu'il y a dans ces dispositions et dans la façon dont c'est énoncé un tournant réactionnaire qui me heurte. On fait la chasse aux plus précaires. Je trouve cela très choquant parce que je trouve qu'en faisant cela, on divise plus qu'on rassemble. Le département agit depuis de très longues années pour accompagner les allocataires du RSA. Pôle Emploi le fait, les missions locales le font. On sait qu'il y a malgré tout des situations de précarité qui sont particulières et là, on se fait plaisir en disant qu'on va contrôler. Je voudrais d'abord savoir quelles modalités et quels critères exacts de contrôle vont être mis en œuvre. Je voudrais savoir dans quel cas on va suspendre ou on envisage de suspendre le versement du RSA et je voudrais savoir quelles mesures positives on va mettre en contrepartie parce que je trouve vraiment que le message qu'on envoie à ces publics est un message qui me dérange. Nous voterons donc contre ce rapport parce que nous sommes assez choqués par cette expérimentation et par la façon dont c'est assumé.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je te rappelle que c'est un débat national qui ne concerne pas que le département de Loiret-Cher.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

C'est notre choix de nous inscrire dans cette expérimentation. Cela a beau être un débat national.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

C'est une visée positive, c'est pour ramener vers l'emploi des gens qui en étaient éloignés. Les résultats sont patents dans les départements expérimentateurs. 47 % de retours vers l'emploi, je suis désolé, mais c'est positif. Quant aux propos, je rapporte les propos du directeur général de France Travail, ce n'est pas moi qui ai écrit ce document. Je rapporte ses propos. Concernant les sanctions et les mesures qui seront mises en place par rapport à des problèmes d'absentéisme à des rendez-vous, c'est un chantier qui se met en place au niveau de France Travail actuellement. On va donc attendre les résultats des travaux de ce chantier. Pas d'autres interventions ? Florence, je te donne la parole.

Madame Florence DOUCET

Quelques compléments, président. Pour être parfaitement transparente, quand France Travail est arrivé, j'avais cette petite crainte, qu'on partage d'ailleurs avec la direction de l'insertion, qui était la crainte du non-recours parce qu'effectivement, se dire qu'on adosse quinze heures d'activité, quand on ne sait pas ce qu'il y a derrière ces quinze heures, c'est un peu compliqué. Il est entendu que dans les quinze heures d'activité, ce n'est pas prendre les gens et leur dire « *vous ne faites rien chez vous* » – parce qu'effectivement c'est violent – et « *on va vous mettre tout de suite dans le grand bain, maintenant* »

vous travaillez ». La question n'est pas là. Sur cette partie de personnes qui sont éloignées de l'emploi, c'est de la réassurance et il y a beaucoup de travail à faire. Il faut aussi travailler la question de la mobilité et on peut y comptabiliser, dans ces quinze heures d'activité, le temps qu'on passe, ne serait-ce que pour passer son permis de conduire. Il faut se dire que c'est aussi l'occasion d'avoir un vrai lien avec le monde de l'entreprise parce que si on ne fait pas les choses de façon concomitante, main dans la main, les immersions, cela pourra fonctionner, mais sans doute de façon bancale. Le lien étroit entre les collectivités et le monde de l'entreprise pour moi est primordial. C'est vraiment dans ce sens qu'on entend conduire cette expérimentation. Vous dire aussi que trois territoires ont été choisis pour cette expérimentation : le périmètre de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois et les deux petites communautés de communes du nord que sont les Collines du Perche et le Perche Haut-Vendômois. Ce n'est pas tombé tout seul comme cela parce que la vice-présidente en charge de l'insertion et le président ont eu une illumination : on s'est basé sur nos indicateurs. Je peux parler des Collines du Perche puisque j'y suis basée : on y trouve une accumulation de difficultés, notamment la question des mobilités, et cela peut être intéressant de voir comment un accompagnement un peu plus individuel et renforcé peut être bénéfique. On verra ensuite les choses avec aussi beaucoup de vigilance, Benjamin.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Florence. Concernant les sanctions, tu te doutes bien qu'il y aura une progressivité et la première sera une alerte et une observation avant sanction. Je tenais quand même à le confirmer. Avant de te donner la parole, je voulais aussi spécifier que j'avais interrogé le directeur général de France Travail sur les économies de 30 milliards pour savoir si l'enveloppe positionnée sur France Travail serait rabotée ou pas. Normalement, on nous a confirmé que cette enveloppe France Travail était totalement pérennisée et qu'on n'y toucherait pas.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Florence n'a pas un rôle facile. Comme on partage ensemble le fait qu'on n'a pas le monopole du cœur, on a un cœur commun et c'est vrai que ce n'est pas facile. Par exemple, on a refusé d'être partie prenante de l'expérimentation « territoire zéro non recours » qui est développée sur l'agglomération blésoise et qui justement est une action positive pour favoriser l'accès au droit des personnes dont on sait que pour certaines, elles ne mobilisent pas un certain nombre de droits ou d'aides dont elles ont besoin, et pas que le RSA. C'est une action positive. Je pense que si le président voulait absolument s'inscrire dans cette expérimentation, qu'on aurait gagné à être aussi dans le « territoire zéro non recours ». Ce que j'observe là, c'est qu'on fait des choix qui sont toujours orientés dans la même direction, celui de la sanction et pas celui de voir comment on améliore l'accès au non-recours qui, en matière d'accès au RSA, est un énorme sujet.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Avant de voter et pour conclure le débat sur ce dossier, nos services travaillent dans le dispositif « zéro non recours » avec le CIAS, il y a des échanges. Ensuite, la solidarité à la source, le Premier ministre l'a annoncée ; elle se mettra en place dans un an et cela va répondre à tes interrogations et à tes inquiétudes.

Je vais donc mettre au vote ce rapport n° 2.

Qui vote contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Nous avons 2 abstentions (Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

Qui vote pour ? On va quand même lever la main pour être sûr de donner les bons chiffres : 27 voix pour (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Hugué, Tania André, Bruno Harnois, Claire Fouchet-Maupetit, Philippe Mercier, Bernard Pillefer, Marie-Pierre Beau, Yves Lecuir, Maryse Persillard, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti (pouvoir d'Élodie Péan), Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé).

Je vous remercie.

Nous passons à présent au dossier n°3 présenté par Bruno Harnois.

3. Aides en faveur de la démographie médicale : allocations départementales de stage et bourses départementales d'études en faveur des étudiants médicaux et paramédicaux

Monsieur Bruno HARNOIS

Merci Monsieur le président. Mes chers collègues, le département reste mobilisé et offensif pour mettre en place le plan « le Loir-et-Cher en bonne santé » afin d'améliorer l'attractivité de notre territoire envers les futurs professionnels de santé, mais aussi d'améliorer les conditions d'exercice de ceux déjà en activité sur le département et *in fine* l'accès aux soins des habitants.

Dans ce rapport, il est proposé d'accorder trois bourses départementales d'étude d'un montant de 5 500 € chacune à trois étudiants en troisième année de formation en soins infirmiers à l'institut de formation en soins infirmiers de Blois, Madame Alexia Marinho, Monsieur Julien Raton et Monsieur Romain Le Douairon. Ces bourses seront versées sous la forme d'une allocation mensuelle de 500 € du 1^{er} septembre 2023 au 31 juillet 2024 au titre de leur dernière année de formation. Ces futurs professionnels de santé se sont engagés à exercer leur activité d'infirmiers diplômés d'État au moins trois ans en Loir-et-Cher à l'issue de l'obtention de leur diplôme. Il est proposé d'accorder également une allocation de stage d'un montant de 1 500 € à trois internes en médecine générale dans le cadre de la réalisation d'un stage d'un semestre en Loir-et-Cher : Madame Angélique Amiot, Madame Julie Deshayes et Monsieur Paul Le Floch.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Bruno. Je vous propose de voter ce rapport n° 3.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Pour : 29 voix (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Tania André, Bruno Harnois, Claire Fouchet-Maupetit, Philippe Mercier, Bernard Pillefer, Marie-Pierre Beau, Yves Lecuir, Maryse Persillard, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti (pouvoir d'Élodie Péan), Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

Je serai rapporteur du dossier n° 4.

4. Aide à la création et à l'extension des structures d'exercice coordonné ou regroupé : attribution d'une aide pour deux maisons de santé pluridisciplinaires et un pôle santé

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Dans le cadre du plan « le 41 en bonne santé », le département de Loir-et-Cher s'est engagé à soutenir les actions en faveur de l'amélioration de la démographie médicale, de l'accès aux soins et de la prévention. L'aide à la création et à l'extension des structures d'exercice coordonné ou regroupé permet d'accompagner les collectivités dans ces projets dans la limite de 25 % du montant hors taxes des travaux avec un plafond de 100 000 €.

Il vous est proposé d'accorder cette aide pour deux maisons de santé pluridisciplinaires et un pôle de santé.

La maison de santé pluridisciplinaire de Chailles suite au départ en retraite d'un médecin de la maison de santé de Chailles non remplacé ayant eu pour conséquence d'augmenter les charges de structure pour les professionnels restants. La municipalité a racheté le bâtiment et s'est engagée à assumer certaines charges de fonctionnement. Les professionnels de santé ont rédigé un projet de santé validé par l'agence régionale de santé Centre. Cette configuration transforme ainsi la maison de santé en maison de santé pluridisciplinaire et nous place devant une création d'exercice coordonné.

La maison de santé pluridisciplinaire de Veuzain-sur-Loir est l'une des premières en France, fondée en 1972. Face à des locaux vétustes et inadaptés aux besoins actuels des professionnels de santé,

la municipalité a décidé de racheter le bâtiment jusqu'ici détenu par la SCI composée de professionnels de santé. Ce rachat s'accompagne d'un projet de rénovation et d'extension qui a pour objectif d'améliorer à la fois les conditions de travail des professionnels de santé, mais aussi l'attractivité du site et faire perdurer l'offre de soins sur le territoire. Une fois terminée, la maison de santé pluridisciplinaire offrira des espaces dédiés aux praticiens, des salles d'attente, des salles de soins, un espace de secrétariat partagé et un logement pour des stagiaires ou des remplaçants.

Le pôle de santé porté par la Communauté de communes de Sologne des Étangs est implanté à Dhuizon. La communauté de communes a entrepris depuis 2019 de lutter contre la désertification médicale sur son territoire en intégrant cette compétence au niveau communautaire. Les professionnels de santé concernés incluant médecins généralistes, infirmiers, ostéopathes, orthophonistes et kinésithérapeutes ont exprimé le souhait de regrouper leur activité au sein du même bâtiment sans pour autant formaliser un projet de santé validé par l'agence régionale de santé. La communauté de communes respecte le choix des professionnels de santé et leur organisation et ne souhaite pas leur imposer la rédaction d'un projet de santé validé par l'ARS. Le règlement de l'aide à la création et l'extension des exercices coordonnées et regroupées du département suit d'ailleurs la même logique. Le futur bâtiment d'une superficie de 365 m² comprendra des cabinets de consultation, des espaces partagés, un secrétariat, des salles d'attente, une salle de réunion et un espace de repos-détente.

Je vous propose donc le vote de ce rapport n° 4. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie. Merci.

Pour : 28 voix (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Tania André, Bruno Harnois, Claire Fouchet-Maupetit, Philippe Mercier, Bernard Pillefer, Marie-Pierre Beau, Yves Lecuir, Maryse Persillard, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti (pouvoir d'Élodie Péan), Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

1 déport : Madame Agnès Thibault, présidente de la communauté de communes de la Sologne des Étangs.

Nous allons passer au dossier n°5 dont le rapporteur sera Florence Doucet.

5. Aide à la rénovation énergétique : modification des modalités d'intervention suite aux évolutions de Ma Prime Rénov' de l'ANAH

Madame Florence DOUCET

Merci, Monsieur le président. Mes chers collègues, dans le but de lutter contre les passoires thermiques et aider les propriétaires aux revenus très modestes, le département apporte une aide complémentaire aux deux dispositifs : Ma Prime Rénov' parcours accompagné et Ma Prime Logement Décent de l'Agence nationale de l'habitat. Le conseil d'administration de l'ANAH du 6 décembre 2023 a décidé de nouvelles modalités d'intervention à compter du 1^{er} janvier 2024 dans le but d'intensifier et de massifier l'accompagnement des ménages pour des travaux de rénovation énergétique. Ma Prime Rénov' évolue pour accompagner une rénovation d'ampleur avec un parcours accompagné. L'aide est calculée en pourcentage du montant des travaux, revalorisée selon les sauts de classement énergétique du logement. Le département s'engage à réviser également ses modalités d'attribution afin de poursuivre son action volontariste sur la lutte contre les passoires thermiques et permettre ainsi de diminuer le reste à charge du coût des travaux pour les ménages éligibles. Compte tenu du changement des modalités de Ma Prime Rénov' parcours accompagné, la création par l'ANAH d'une aide spécifique pour la rénovation des logements insalubres, Ma Prime Logement Décent, a été nécessaire. Cette aide concerne les logements soit très dégradés, soit soumis à un arrêté de péril ou d'insalubrité. Les modalités proposées dans ce rapport concernent les dossiers déposés à l'ANAH à compter du 1^{er} janvier 2024. Les dossiers déposés en 2023 seront traités selon les modalités prévues dans la délibération n° 6 de la commission permanente du 16 novembre 2023 relative à l'aide à la rénovation énergétique.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Florence. Lionella, une intervention ?

Madame Lionella GALLARD

On court après les changements de position du Gouvernement puisqu'il y a une dizaine de jours, il y a eu encore une évolution, donc aujourd'hui on prend une délibération qui de fait va être obsolète très rapidement. Ceci dit, je trouve que l'évolution qui a été proposée par rapport à ce parcours accompagné Ma Prime Rénov' revu était quand même problématique puisque c'était un parcours qui visait à une rénovation globale. Or, on sait que même si les aides sont conséquentes, et même si au niveau régional, il y a la possibilité d'avoir des avances avant la fin des travaux, c'est quand même problématique pour ces ménages qui sont modestes et très modestes d'assumer une rénovation globale sachant qu'on s'adresse à des gens qui ont peu de moyens. Le Gouvernement fait donc marche arrière, tant mieux, mais on sera obligé de revoir aussi notre position.

Monsieur Michel CONTOUR

Lionella a tout dit pratiquement, mais juste une interrogation puisqu'on avait évoqué le fait qu'on puisse à un moment faire un bilan de ce que nous avons pu apporter et effectivement voir si dans le cadre de ce bilan, il y avait des améliorations possibles à notre niveau tout en restant dans le budget que nous nous étions impartis, nous sommes bien d'accord.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

On le fera début septembre puisqu'on avait dit qu'il fallait environ un an pour avoir des chiffres et des statistiques fiables. Concernant le vote de ce dossier n° 5, je suis d'accord avec toi, on va devoir peut-être revoter cela dans quelques semaines, mais c'est pour ne pas défavoriser des dossiers qui sont arrivés depuis le 1^{er} janvier. C'est pour cela qu'on l'a mis au vote. S'il n'y a pas d'intervention, je mets donc ce rapport n° 5 au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Pour : 29 voix (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Tania André, Bruno Harnois, Claire Fouchet-Maupetit, Philippe Mercier, Bernard Pillefer, Marie-Pierre Beau, Yves Lecuir, Maryse Persillard, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti (pouvoir d'Élodie Péan), Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

6. Assistants familiaux – Rémunération et conditions d'exercice

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 6 concerne les assistants familiaux, la rémunération et les conditions d'exercice. Rapporteur, Marie-Pierre Beau.

Madame Marie-Pierre BEAU

Mes chers collègues, la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants et le décret du 31 août 2022 sont venus modifier la rémunération et les conditions d'exercice des assistants familiaux. Le département de Loir-et-Cher a anticipé les impacts de ces textes en prenant des orientations fortes devant permettre d'assurer l'attractivité du métier d'assistant familial, mode de prise en charge essentiel du secteur de la protection de l'enfance ainsi que la qualité de l'accueil des enfants placés. Les mesures prises sont les suivantes : la garantie d'une rémunération minimale en référence au SMIC mensuel dès l'accueil du premier enfant. La contractualisation de toutes les places d'accueil des assistants familiaux engagés sur un accueil continu. La rémunération garantie à hauteur de 80 % du salaire en cas d'absence d'enfant confié du fait de l'employeur. Enfin, la mise en œuvre de la clause d'exclusivité permettant de limiter le cumul d'employeurs et d'accroître les capacités d'accueil du département. Ces mesures sont déjà intégrées dans la gestion budgétaire de la direction Enfance-Famille. Par ailleurs, dans une logique d'attractivité du métier d'assistant familial, il est également proposé de rémunérer les assistants familiaux accueillant un enfant en urgence à hauteur du salaire intermittent pendant une durée de quinze jours dans l'attente de l'audience avec le juge des enfants.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Marie-Pierre. Juste pour vous spécifier que nous avons 230 assistants familiaux et qu'on réalise des campagnes régulières de communication pour essayer de recruter.

Madame Lionella GALLARD

Tu anticipes ma question. On avait effectivement un certain déficit. Je me souviens qu'on avait vraiment du mal à recruter. Qu'en est-il aujourd'hui ? Est-ce qu'on a réussi à faire le plein ? Quel est le pourcentage de postes vacants ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Concernant l'attractivité, on a réévalué de 20 % les indemnités depuis 2022. Sur le nombre, on a des besoins importants, c'est sûr, il faudrait qu'on en recrute plus. Une bonne moyenne serait de 150, c'est cela, Florence ?

Madame Florence DOUCET

Effectivement les besoins vont croissant, donc la machine n'avance pas au même rythme avec cette autre réalité, on a des prises en charge de plus en plus compliquées et pour les éventuels candidats, cela peut être un frein. Il y a l'attractivité qui pour moi va dans le bon sens, mais cela peut être rattrapé par cette réalité de terrain, ce qui fait que parfois, certains s'interrogent avant de franchir le pas.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je vous propose donc de voter ce dossier n° 6. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Pour : 29 voix (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Tania André, Bruno Harnois, Claire Fouchet-Maupetit, Philippe Mercier, Bernard Pillefer, Marie-Pierre Beau, Yves Lecuir, Maryse Persillard, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti (pouvoir d'Élodie Péan), Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

7. Dotation départementale de solidarité rurale 2024 – Attribution n° 1

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 7 sur la dotation départementale de solidarité rurale 2024, attribution n° 1. Le rapporteur sera Philippe Mercier.

Monsieur Philippe MERCIER

Merci, président. Chers collègues, ce rapport vous présente la première liste d'affectation des crédits de la dotation départementale de solidarité rurale, tant attendue par les communes de moins de 3 500 habitants. Ce dispositif est essentiel pour l'investissement et le soutien économique dans notre ruralité. Les nouvelles modalités d'attribution que nous avons adoptées le 7 décembre dernier s'appliquent à ces dossiers. Considérant l'autorisation de programme de 5,5 millions votée, il vous est proposé une répartition jointe dans le tableau de 2 087 450 € de crédit pour cette DDSR pour 94 projets représentant un montant prévisionnel d'investissement de 10 400 000 €.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Philippe. Avant de voter ce dossier n° 8, une intervention de Lionella.

Madame Lionella GALLARD

Un satisfecit. Je tiens à remercier les services parce que c'est vrai que cette souplesse permet notamment aux communes de faire face aux aléas, parce qu'ils sont nombreux, entre les entreprises qui n'arrivent pas à recruter ou qui n'arrivent pas à avoir des matériaux, mais c'est un peu moins le cas. Puisque dans la délibération, on voit bien qu'il y a des dossiers de 2022 en cours, des dossiers de 2023 en cours et qu'on accueille les dossiers 2024. Au niveau des services, j'imagine que c'est une gymnastique compliquée, donc je tenais à remercier les services qui permettent cette souplesse dans la gestion des dossiers.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Lionella, je sais que les services y seront sensibles. Nous allons donc voter ce dossier n°7. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Pour : 29 voix (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Tania André, Bruno Harnois, Claire Fouchet-Maupetit, Philippe Mercier, Bernard Pillefer, Marie-Pierre Beau, Yves Lecuir, Maryse Persillard, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti (pouvoir d'Élodie Péan), Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

8. Dotation départementale d'aménagement durable (DDAD) – Attribution de soutiens financiers

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le rapporteur sera Pascal Bioulac.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci, Monsieur le président. Dans le cadre de sa politique de développement durable, le département a mis en œuvre dès 2018 une dotation départementale d'aménagement durable afin de soutenir les communes et groupements de communes dans leurs projets comportant au moins une dimension durable relative à des enjeux identifiés s'inscrivant dans le cadre des compétences attribuées aux départements par la loi. Conformément aux nouvelles modalités d'attribution, des subventions adoptées par le Conseil départemental de Loir-et-Cher du 14 décembre 2023 lors du vote du budget primitif 2024 et considérant l'autorisation de programme votée en cours, je vous propose une nouvelle liste d'affectation de ces crédits. Les 18 opérations concernées sont portées par des collectivités et établissements publics éligibles pour un montant global de 738 900 € hors taxes conformément au tableau joint en annexe au projet de délibération. Dans le cadre des délégations que vous m'avez confiées Monsieur le président, j'appuie une nouvelle fois sur le départ de la collecte des biodéchets qui va nous amener, si cela pouvait se généraliser, à la production d'énergie décarbonée. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Pascal. Je ne vois pas de mains se lever, donc je vais porter ce dossier n° 8 au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Pour : 29 voix (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Tania André, Bruno Harnois, Claire Fouchet-Maupetit, Philippe Mercier, Bernard Pillefer, Marie-Pierre Beau, Yves Lecuir, Maryse Persillard, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti (pouvoir d'Élodie Péan), Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

9. Solidarité rurale – Soutien financier au syndicat de défense et de promotion de l'agneau de Sologne

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le rapporteur en sera Pascal Huguet.

Monsieur Pascal HUGUET

Merci, Monsieur le président. Chers collègues, j'ai le plaisir ce matin de vous proposer une action de solidarité rurale qui consiste à soutenir le syndicat de défense et de promotion de l'agneau de Sologne. L'objectif final est d'obtenir une IGP, indication géographique protégée. C'est la deuxième année qu'on soutient ce syndicat. On a quatre axes principaux sur lesquels on essaie de travailler : l'axe technique évidemment avec tout ce qui concerne la génétique ; l'axe diagnostic économique et environnemental, donc on rentre évidemment dans le cadre du développement durable ; un axe communication pour mettre en avant notre agneau de Sologne ; et un axe coordination et résilience pour que cela puisse durer dans le temps. Je vous propose donc de mettre 10 000 € dans ce syndicat de défense de promotion de l'agneau de Sologne sachant que la région devrait elle aussi mettre 9 000 €.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Pascal. Je vais donc mettre ce dossier n° 9 au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier n° 9 est donc adopté à l'unanimité.

Pour : 29 voix (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Tania André, Bruno Harnois, Claire Fouchet-Maupetit, Philippe Mercier, Bernard Pillefer, Marie-Pierre Beau, Yves Lecuir, Maryse Persillard, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti (pouvoir d'Élodie Péan), Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

10. Transformation numérique

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le rapporteur sera Claire Foucher-Maupetit.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci, président. Simplement, dans ce rapport, il vous est proposé d'attribuer une subvention et de valider une convention. Donc une subvention de 5 000 € à l'association *Inspiration Loir-et-Cher* pour la quatrième édition du TEDxBlois le 6 avril prochain. Ces conférences qui ont été créées il y a près de 35 ans aux États-Unis, ont pour but de diffuser à un large public des idées susceptibles de faire progresser notre société, vaste programme. Elles contribuent à l'ouverture d'esprit et permettent de sensibiliser les citoyens à des thématiques variées telles que les sciences, les arts, l'environnement, l'architecture, la musique, etc. Le principe est durant 18 minutes d'exposer une vision ou une action susceptible d'améliorer le monde. Avec le succès des trois premières éditions, cet événement se déroulera à nouveau au Jeu de Paume avec pour thème « Exister ».

Le deuxième volet de ce rapport est de valider la convention avec le GIP RECIA, c'est-à-dire le groupement d'intérêt public relatif aux modalités de souscription et aux tarifs des services et outils fournis par celui-ci pour l'année 2024. L'ensemble des départements de la région étant aujourd'hui les membres du GIP, notre contribution statutaire s'établit à 15 000 € pour cette année.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Claire. Je ne vois pas de questions, donc je vais porter ce dossier n° 10 au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier n° 10 est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Pour : 27 voix (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Tania André, Bruno Harnois, Claire Fouchet-Maupetit, Philippe Mercier, Bernard Pillefer, Marie-Pierre Beau, Yves Lecuir, Maryse Persillard, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti (pouvoir d'Élodie Péan), Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

Déports 2 : Philippe Gouet et Yves Lecuir, membres de l'assemblée générale et du conseil d'administration du GIP Recia sur la partie de l'acte relative à la contribution financière du département au GIP.

11. Le personnel – Mouvements de postes et tableau des emplois permanents

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Ce dossier sera porté par Catherine Lhéritier.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci, président. Chers collègues, ce rapport présente les éléments qui fixent le tableau des emplois permanents au 1^{er} avril 2024. C'est un exercice auquel on est habitué. Hormis la création de deux postes que je développerai un peu. Compte tenu de ses missions de service public et des besoins en ressources humaines que la collectivité doit mobiliser pour les satisfaire, la création d'emplois permanents à temps complet est proposée et concerne principalement la création de deux postes de travailleurs sociaux intervenant sur les territoires nord, permettant l'accompagnement des publics antérieurement pris en charge par les services du centre communal d'action sociale de Vendôme. Vous le savez, pour l'exercice notamment des missions d'insertion, notre collectivité passe convention avec les CIAS ou CCAS qui de ce fait, exercent pour notre compte des missions d'accompagnement de publics en insertion et le CCAS de Vendôme a exprimé son souhait de ne pas poursuivre cette action, ce qui nous vaut la création de deux postes de travailleurs sociaux pour compenser ce retrait d'activité. Par ailleurs, on vous propose des transformations de postes, pour suivre les évolutions à la fois des carrières de nos agents ou des départs et arrivées d'agents et dont les classifications ne correspondent pas toujours aux postes que nous avons à l'effectif. Voilà l'essentiel de ce rapport.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Catherine. Une question de Michel.

Monsieur Michel CONTOUR

Je t'avais interrogé d'ailleurs sur ce sujet. Je m'étais un peu étonné finalement à l'initiative des CIAS qui décident de ne plus assurer la mission, je m'aperçois que c'est nous qui prenons en charge les salaires intégralement.

Madame Catherine LHÉRITIER

C'est normal, Michel, puisqu'ils exercent des missions pour notre compte, donc on les rémunère pour exercer nos missions.

Monsieur Michel CONTOUR

D'accord, mais financièrement, c'est quand même une charge supplémentaire pour le département.

Madame Catherine LHÉRITIER

Non, puisqu'on les rémunérerait pour exercer cette mission.

Monsieur Michel CONTOUR

Au temps pour moi. Merci Catherine.

Madame Catherine LHÉRITIER

Ils exercent les missions pour notre compte. Il n'y a pas de charges supplémentaires.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Ce dossier n° 11, on le vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier n° 11 est donc adopté à l'unanimité.

Pour : 29 voix (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Hugué, Tania André, Bruno Harnois, Claire Fouchet-Maupetit, Philippe Mercier, Bernard Pillefer, Marie-Pierre Beau, Yves Lecuir, Maryse Persillard, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti (pouvoir d'Élodie Péan), Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

12. Avis sur le changement de nom de la commune de Chaon

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le préfet de Loir-et-Cher a sollicité le département pour avis sur une nouvelle demande de changement de nom présenté par la commune de Chaon. Cette dernière, confrontée à des difficultés récurrentes liées à l'existence d'homonymes, essentiellement des lieux-dits et hameaux dans les départements du Doubs, de la Haute-Loire et de la Vendée, souhaite ajouter à son nom la mention « en Sologne ». La commune avait déjà déposé un dossier en ce sens en 2019 auprès des services de l'État, mais la commission de révision des noms de commune, malgré l'avis favorable du département de l'époque et de la directrice des archives départementales, y avait réservé une suite défavorable. La commune apporte donc aujourd'hui des éléments nouveaux permettant d'étayer sa demande : études sur la désignation de la commune à travers l'histoire. Il vous est donc proposé de réitérer l'avis positif qui avait été émis dans la commission permanente du 24 mai 2019.

Nous allons donc voter ce dossier n° 12. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

Pour : 29 voix (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Hugué, Tania André, Bruno Harnois, Claire Fouchet-Maupetit, Philippe Mercier, Bernard Pillefer, Marie-Pierre Beau, Yves Lecuir, Maryse Persillard, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

Madame Lionella GALLARD

Maintenant qu'on l'a voté, pourquoi le département doit-il donner son avis sur un changement de nom de commune ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

C'est la loi. Cela fait partie de nos prérogatives et de nos missions. En bilatéral, on échangera avec le préfet pour soutenir cette demande. Il faut que cela aboutisse, nous sommes bien d'accord.

13. Cité du numérique

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je suis le rapporteur pour le dossier n°13 sur la cité du numérique. Au vu des offres reçues lors des consultations publiées le 20 janvier 2024 pour la création de la cité du numérique, et afin d'intégrer une provision pour d'éventuels aléas, il vous est proposé de porter l'autorisation de programme de la Cité du numérique à 3,5 millions d'euros initialement votée à hauteur de 2,7 millions, soit 800 000 € supplémentaires. En effet, outre des prix globalement élevés, la création d'une mezzanine ainsi que l'intégration des contraintes de sécurité incendie et les délais contraints donnent à ce chantier une technicité accrue. Enfin, le coût des matières premières reste toujours très importants. Vous avez pu comprendre qu'on était à 15 % de plus des estimations qui étaient prévues au départ. En réalité, cela représente 300 000 € hors-taxes supplémentaires, je tenais à le préciser. Sur les commentaires, la terrasse de l'école de codage a nécessité un type de bois différent par rapport à ce qui était envisagé au début compte tenu de sa mise en accessibilité non prévue à l'origine. Ensuite, il y a une erreur d'estimation sur le contrôle technique qui a demandé une stabilité au feu plus importante pour la mezzanine. Au départ, seul un tiers de la mezzanine devait être accessible et le pré-équipement pour la totalité est intervenu durant l'OA. Les portes coupe-feu exigées sont en définitive trois fois plus chères que des portes normales. Et puis il y a une erreur d'estimation sur le prix unitaire des exigences fortes en qualité de matériaux. Néanmoins, des économies semblent possibles, au moins 50 000 € sur le lot plomberie et ailleurs si possible, mais devront être organisées au cours du chantier. Ce qui veut dire que l'AP doit être augmentée immédiatement pour notifier les marchés, vous l'avez compris, c'est pour cela qu'on l'a placé en urgence. L'école de codage va prendre ses marques rapidement, la société informatique également, il faut qu'on avance dans ce projet. Sur les enveloppes qui débordent, on peut être un peu inquiets sur ce qui a été proposé par les menuiseries intérieures et sur la plomberie, mais je pense, Patrick, qu'on pourrait avoir quelques économies.

Monsieur Patrick FELDNER

Il est tout à fait clair que les services sont mobilisés pour chercher toutes les économies possibles et imaginables, notamment je pense au lot plomberie, mais il y en a sans doute d'autres. Le fait est que pour réaliser une grande partie de ce chantier avant le mois de septembre, il faut notifier les marchés maintenant alors que l'analyse des offres n'est pas tout à fait terminée. On attend aujourd'hui encore une offre pour le lot charpente.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Benjamin souhaite intervenir.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

En cohérence avec notre vote et notre soutien à l'école de codage, nous voterons cette délibération. Par ailleurs, je voudrais aussi souligner, parce que ce serait trop bête de ne pas le faire, que quand il s'agit de certaines opérations, on arrive à dégager des moyens supplémentaires. C'est une bonne nouvelle et j'espère que cela nous inspirera notamment dans le domaine de l'éducation.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je prends acte de ton propos, mais tu le vois, pour le foyer Lumière, c'est aussi 1,4 millions supplémentaires qu'on a voté, donc cela reste dans la même lignée.

Madame Marie-Hélène MILLET

Je trouve que c'est quand même inquiétant. Déjà en 2023, on avait une augmentation de 300 000 € sur les AP. Là il est indiqué ici 800 000 €, tu nous dis que c'est 300, mais c'est quand même 800 000. Tu évoques d'éventuels aléas. Je crains qu'on en voie apparaître un petit peu au fur et à mesure. L'augmentation est énorme par rapport au départ et à la somme initiale. Bon, il y a des projets comme cela, Stéphane a évoqué la passerelle tout à l'heure, mais si on calcule en pourcentage, finalement l'école de codage augmente plus que la passerelle. On a voté ce dossier au départ, j'ai été solidaire, peut-être que je le regrette d'ailleurs, juste je m'abstiendrai sur ce dossier.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

C'est noté. L'école de codage est en route, le dispositif est en route, je vois difficilement comment on peut faire machine arrière. Je rappelle que l'école de codage est une initiative très importante pour l'insertion de nos jeunes. Nous allons voter. Juste quelques informations sur la passerelle puisque tu m'as interpellé, Stéphane. Concernant la passerelle, il y aura en avril le lancement des appels d'offres. En septembre, il y aura l'attribution du marché, car il faut laisser le temps nécessaire aux entreprises pour apporter la meilleure réponse. Sur la passerelle, un travail de simplification a été demandé sur l'ouvrage au cabinet Mimram, en particulier sur la largeur qui devra être constante alors qu'elle était un peu modifiée et régulée dans son espace, sur la suppression d'une poutre aussi en bois et la simplification de la structure, sur les fondations avec des simplifications essentiellement, mais l'esthétique du projet n'est absolument pas impactée. D'ailleurs, ces modifications ont été validées par l'ABF. Travaux prévus en 2025 et 2026.

Je vais donc vous proposer de voter ce dossier rapport n° 13.

Qui s'abstient ? 1 abstention de Marie-Hélène.

Qui vote pour ? Pour : 27 voix (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Tania André, Bruno Harnois, Claire Fouchet-Maupetit, Philippe Mercier, Bernard Pillefer, Marie-Pierre Beau, Yves Lecuir, Maryse Persillard, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Élodie Péan, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

[Jacques Paoletti absent lors du vote]

Je vous remercie.

Vœu concernant la révision du PPI

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Un vœu a été déposé tout à l'heure, je vous en ai parlé. Il est hors délai, mais on va l'accepter parce que ce vœu me va très bien. Qui en fait la lecture ? Ce vœu a été proposé par les conseillers départementaux de Blois 1, Blois 2, Blois 3 et Vineuil. Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Puisque je suis dans une fin de session consensuelle, je vais essayer de poursuivre sur ma lancée. Effectivement, le vœu qu'on vous propose fait suite aussi au comité de pilotage sur le sujet des collèges et particulièrement du collège Rabelais. Vous savez que ce comité de pilotage a dégagé une position, il y avait d'autres positions qui s'étaient exprimées, Hanan et moi notamment et d'autres collègues pensons que le sujet de la reconstruction d'un collège était un sujet important. Il faut qu'on avance sur ce dossier, donc on prend acte des conclusions du comité de pilotage et on a aussi pris acte du fait qu'à l'oral, l'Éducation nationale s'était engagée à agir et à maintenir un certain nombre de moyens et de dispositions pour ce qui relève de ses compétences, et notamment pour le devenir des enseignants et des dispositifs REP+ dans le premier degré. C'est ce que nous a dit le recteur présent ce jour-là. Maintenant il est parti à Matignon, donc on espère qu'il emmènera avec lui la cause de Rabelais à Matignon. En tout cas il y a des engagements de l'Éducation nationale. Il y a aussi un sujet qui concerne strictement le département et qui consiste à dire qu'une resectorisation sur un territoire qui vise à plus de mixité, à de meilleures conditions de travail, ne pourra se faire à moyens constants, qu'il est donc nécessaire de pouvoir avoir des investissements sur les collèges du Blésois et que pour ces investissements, la règle au sein de la collectivité pour leur donner de la visibilité et pour permettre aussi d'avancer en toute transparence, c'est de les inscrire au sein du PPI.

Par conséquent on propose effectivement à travers ce vœu qu'on puisse publiquement prendre l'engagement de pouvoir revoir le PPI pour inscrire des engagements financiers pour accompagner cette resectorisation pour les collèges du Blésois et que cela puisse se faire également dans

le cadre d'un dialogue constructif avec les enseignants, les parents, les personnels et au fond tous les citoyens, parce que ce n'est pas qu'un débat qui concerne le monde éducatif, c'est un débat qui concerne tous les citoyens, c'est aussi un débat fondateur de notre pacte républicain. Donc on souhaite que la concertation puisse reprendre de manière très publique sur ce sujet.

Le vœu proposé est le suivant : « *Le département s'engage à revoir son PPI d'ici la fin de l'année 2024 pour intégrer des engagements financiers conséquents à partir de 2025 et jusqu'en 2028. Le département continuera d'exiger de la part de l'Education nationale des engagements concrets notamment en matière de moyens humains et financiers pour accompagner le travail engagé par les collectivités. Par ailleurs, le conseil départemental s'engage à un réel dialogue avec les enseignants, les parents, les personnels et tous les citoyens concernés par cet enjeu éducatif et républicain.* »

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Benjamin. Ce vœu me va très bien, donc nous allons le proposer au vote. À moins qu'il y ait une intervention ? Il n'y a pas d'intervention.

Qui vote contre ce vœu ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ? Il est donc adopté à l'unanimité.

Pour : 28 voix (Philippe Gouet, Catherine Lhéritier, Philippe Sartori, Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Tania André, Bruno Harnois, Claire Fouchet-Maupetit, Philippe Mercier, Bernard Pillefer, Marie-Pierre Beau, Yves Lecuir, Maryse Persillard, Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Élodie Péan, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Stéphane Baudu, Marie-Hélène Millet, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui).

[Jacques Paoletti absent lors du vote]

Mon cher Benjamin, cela doit te faire plaisir, un vœu que tu proposes et qui est voté à l'unanimité, c'est historique. C'est vrai, c'est un vœu concerté, et c'est Benjamin qui l'a présenté.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

On reparlera du montant du PPI ensuite, Philippe.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer à la présentation Rabelais. Mais d'abord les déports.

Monsieur Cyrille Bonvillain, directeur général des services

Il y a deux déports pour les rapports de cette séance. Sur le dossier n° 4 : aide à la communauté de communes de la Sologne des Étangs avec le déport d'Agnès Thibault et sur le rapport n°10, avec le déport des membres de l'AG et du CA du GIP Recia, à savoir Philippe Gouet et Yves Lecuir.

Point d'étape concernant l'avenir du collège François Rabelais

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien. Nous allons donc passer à la présentation du point d'étape suite au comité de pilotage concernant l'avenir du collège François Rabelais. Juste un mot en introduction. Dire que la fermeture du collège Rabelais sans construction d'un nouveau collège a été actée par le Copil. La raison essentielle, c'est que pour construire un nouveau collège, il faut attendre pratiquement l'ouverture en 2031 et que les chiffres 2030/2031 montrent une baisse de la démographie de 400 élèves, alors que la construction d'un collège est prévue pour 400 élèves. Nous allons donc avoir une présentation à deux voix

avec Patrick Feldner et Claire Foucher-Maupetit. À vous.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci, Monsieur le président, chers collègues. Merci de nous donner l'occasion de présenter ce point d'étape suite au comité de pilotage concernant l'avenir du collège François Rabelais. Mon introduction pourrait presque être votre vœu. Quand même, on vit dans un monde extraordinaire et formidable. Cela va nous permettre effectivement avec Patrick de remettre l'idée de rassembler et de remettre nos réflexions suite au cinquième Copil qui a eu lieu le 23 février dernier. C'est un point d'étape et j'entends les deux mots importants de la matinée, le consensuel et la jeunesse, puisque cela avait été dit et nous sommes tout à fait dans cette réflexion et dans cette volonté forte de la part des élus. L'idée évidemment est d'avancer ensemble et vous l'avez également rappelé dans votre vœu, l'Education nationale a fait part hier du palmarès des lycées et des collèges, et cela permet d'illustrer le grand travail nécessaire au niveau du collège François Rabelais, entre autres, puisque les résultats notamment en brevet des collèges sont faibles. Mais en aucun cas évidemment nous ne remettons ici en cause le travail important qui est fait par les enseignants et je dirais même par la communauté éducative en entier pour ces collèges.

Je vais donc vous donner le plan sur lequel on va faire avec Patrick la présentation. Nous allons donc remettre les postulats en place. Nous rappellerons d'abord les objectifs du projet puis les données actualisées grâce au travail de l'observatoire pour que nous partions du même niveau d'information. Nous préciserons ensuite les hypothèses de sectorisation blésoises et à partir de là, suite au Copil, cela a été rappelé, nous indiquerons les orientations dégagées par le comité de pilotage. Enfin, nous ferons un point sur l'état des collèges de Loir-et-Cher, comme une photographie de la situation actuelle de l'ensemble des collèges de Loir-et-Cher, afin de nous projeter sur le plan pluriannuel d'investissement.

Il est toujours bon de rappeler que la priorité est donnée à la jeunesse qui est au cœur du projet. Cela reprend les thématiques qui ont été largement évoquées ce matin, il faut contribuer à améliorer les conditions d'apprentissage de tous les collégiens de notre département, donner une chance de s'intégrer dans la société de demain, et évidemment le sujet qui a été largement évoqué, la mixité sociale avec tout ce que cela comporte, toutes les réflexions menées sur cette thématique notamment au CDEN. Concernant les mises à jour, je vais laisser la parole à Patrick puisqu'il faut qu'on soit tous d'accord sur les données que nous avons maintenant validées de façon très fine.

Monsieur Patrick FELDNER

Nous avons la chance de pouvoir disposer de l'observatoire des territoires et de l'économie qui a une véritable expertise et qui nous accompagne tout au long de ce projet. Comme présenté au dernier comité de pilotage, il fallait déjà mettre à jour les données.

En premier lieu, c'est un élément qui est très important, il fallait valider les capacités d'accueil de chaque collège. Nous avons nos propres calculs, dont on se sert pour notamment l'établissement des programmes des travaux neufs. À partir de ces données, nous avons recalculé la capacité d'accueil des collèges de Blois, mais ce que je voulais faire, c'est aller voir les chefs d'établissement parce qu'il fallait qu'on soit complètement d'accord. Nous les avons donc vus avec Sébastien Depeyre, notre directeur du patrimoine, et dans certains cas, nous avons révisé nos objectifs à la baisse. C'est vraiment la clé de voûte du projet sur laquelle va s'appuyer tout le reste.

Ensuite, l'Observatoire nous a fait ce magnifique graphique qui donne l'évolution de la population scolaire sur les dix prochaines années. À partir de la capacité d'accueil dont je parlais tout à l'heure, il restait sur le Blésois environ 442 places pour une complétude totale des collèges, qui n'est pas forcément l'optimum, et on voit qu'on est sur une phase plateau jusqu'en 2025 avant une lente décroissance jusqu'en 2031, où il resterait théoriquement environ 830 places disponibles sur l'ensemble des collèges de Blois et de Vineuil. Ces données, on considère qu'elles sont assez fiables parce que l'essentiel des enfants sont déjà nés, donc l'observatoire connaît tout cela. Partant de ce principe, dès lors qu'un collège, c'est quatre cents élèves environ, voire plus, Rabelais c'est 370 collégiens aujourd'hui, on donc a considéré que la reconstruction du collège Rabelais ailleurs n'était pas utile parce qu'on trouverait des solutions autres, d'autant plus que si on décidait cette année de reconstruire un nouveau collège, compte tenu de tous les délais qui sont afférents à une opération, la mise en service ne pourrait pas se faire avant 2031. Par ailleurs il faut le dire aussi, le premier projet que nous avons à l'origine, c'est-à-dire de faire une grande

sectorisation qui toucherait environ 25 à 30 communes, on a vu que ce serait beaucoup plus trop difficile à mettre en œuvre donc ce projet de très grande sectorisation a été abandonné. On va donc se concentrer dorénavant essentiellement sur Blois et Vineuil.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Pour compléter, c'est vrai que la sectorisation de la couronne plus importante, on a aussi en tête tous les transports, tout cela bien sûr on l'intègre et on a abandonné cette idée en concertation. L'idée, comme le dit Patrick, c'est de faire du bléso-blésois.

Monsieur Patrick FELDNER

S'était posée la question de savoir si on pouvait augmenter la capacité d'accueil des collèges, si on exclut Rabelais. Dans de bonnes conditions, je le précise bien. Je vous rappelle simplement que sur la colonne de droite, que le dimensionnement d'un collège dépend du nombre de salles de classe banalisées, du nombre de salles de classe spécialisées, de la taille du CDI, du dimensionnement du restaurant scolaire, c'est quelque chose qui est très important et ensuite d'autres facteurs qui sont la taille du préau et les sanitaires. Compte tenu de tous ces éléments, on a vu qu'il était possible de rajouter deux classes à Bégon et une classe à Blois Vienne, ce qui nous permettrait de gagner environ 86 places. Ensuite, pour gagner une année dans la mise en place du dispositif, il peut être envisagé de rattacher les collégiens de Cellettes à Contres pour libérer 120 places supplémentaires sur le Blaisois. Aujourd'hui, il s'agit d'une option qui devra être négociée et construite avec la commune de Cellettes. Ce n'est pas une décision prise à ce niveau, mais c'est une option.

Ensuite, se posait la question du « quand », c'est une question qui est relativement importante. Sur ce graphique, la ligne rouge fixe la capacité d'accueil actuelle des collèges. La ligne verte représente cette même capacité réduite de 5 %, ce qui semble être une limite raisonnable, à 3 433 places. Il n'est pas bon de faire fonctionner les établissements à 100 % de leur capacité. C'est possible, mais ce n'est pas simple pour les équipes éducatives. Vous voyez donc la ligne bleu clair qui est l'évolution démographique des collégiens du Blésois avec Cellettes et la ligne violette sans Cellettes. Ce qui montre que ces deux courbes interceptent la ligne verte en 2028 et en 2029. En réalité, il est possible d'anticiper le mouvement dès lors que l'on peut procéder par une fermeture de Rabelais en sifflet en commençant d'abord par les sixièmes, puis les sixièmes suivants, avant une fermeture complète de l'établissement la troisième année. C'est une donnée qu'on va inclure.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Sur une année, les sixièmes, puis sur l'année suivante, les sixièmes et les cinquièmes et sur l'autre année, l'ensemble. C'est la même chose dit différemment. En trois années.

Monsieur Patrick FELDNER

Ce qui permet d'imaginer que dans une situation favorable, c'est à partir de 2026 que les sixièmes n'iront plus au collège Rabelais. L'observatoire a fait ce travail, ils ont fait une hypothèse de travail qui devra être confrontée avec tous les acteurs, la commune de Blois, Agglopolys, pour voir comment tout cela peut être possible. Il a donc reconstitué sur la base d'un scénario les IPS projetés après la fermeture de Rabelais. IPS, indice de position sociale. Cet exercice montre que c'est possible, que l'impact sur l'IPS des collèges d'accueil reste modéré et que les élèves qui dépendent de Rabelais seront tous dans un établissement avec un IPS supérieur, s'il s'agit de Bégon ou très supérieur s'il s'agit des autres collèges. Les colonnes bleues représentent les IPS actuels de ces différents collèges et les colonnes en bleu un peu plus foncé représentent l'IPS de ces collèges avec l'accueil d'une partie des collégiens de Rabelais. La ligne rouge effectivement représente l'IPS actuel du collège de Rabelais. Vous le voyez, de manière très claire, les collégiens de Rabelais seront dans une situation bien plus favorable demain qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Pour rappeler ce qu'on avait vu et travaillé en comité de pilotage du 23 février, les éléments écrits maintenant : fermeture du collège Rabelais sans construction d'un nouveau collège, révision de la sectorisation des collèges Blois-Vineuil avec une augmentation, on l'a dit, par le nombre de classes pour Bégon et Blois Vienne comme l'a précisé tout à l'heure Patrick, avec le rattachement de la commune de

Cellettes au collège de Contres et la mise en œuvre progressive sur trois années et non pas sur une année sèche comme on le dit un peu vulgairement. À partir de 2026, application de la nouvelle sectorisation pour uniquement les enfants de sixième qui ne rentreraient plus au collège Rabelais. L'année suivante, plus de sixièmes, plus de cinquièmes et donc l'année suivante, plus de sixièmes, plus de cinquièmes, plus de quatrièmes, plus de troisièmes donc pour une fermeture du collège Rabelais en 2028.

À partir de là, on est en train de travailler sur la ligne d'investissement dédiée dans le PPI pour les collèges de Blois Vineuil. On a donné les raisons tout à l'heure, pour accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble. On a en tête évidemment que les collégiens de Rabelais vont aller dans d'autres collèges, mais il faut que l'ensemble évidemment des collégiens de Blois soient toujours dans de bonnes conditions, l'idée n'est en aucun cas de faire évidemment de la dégradation. Ainsi que la mise en place importante de groupes de niveaux. Les directives de l'Education nationale ne sont pas encore totalement figées et on a des compléments d'information à avoir de la part du ministère. Il n'empêche que la question a été posée, on l'a posée au Copil pour le recteur d'académie. À ce jour, il n'y aurait pas d'impact sur le nombre de salles nécessaires donc le nombre de mètres carrés nécessaires, quand il y aura besoin de groupes de niveaux. Le recteur nous a expliqué que des groupes, il y en avait déjà actuellement. C'est ce qui a été dit et je ne partage pas forcément, vous vous imaginez bien. Il faut qu'on ait les éléments par rapport à ces nouvelles prescriptions qui vont être données pour les groupes de niveaux, parce que s'il y a des groupes de niveaux supplémentaires avec des moitiés de classes supplémentaires, évidemment ce sont des mètres carrés supplémentaires qu'il faut anticiper. Là, ce n'est pas de notre ressort, on va essayer de travailler au mieux cela, mais le recteur a précisé qu'il n'y avait pas de surface supplémentaire à ce jour pour cette mise en place de réflexion de groupes de niveaux. Il n'y a pas d'impact, donc on repart sur nos réflexions et notre PPI actuel.

Monsieur Patrick FELDNER

Un petit mot avant d'arriver au programme d'investissement sur l'état des collèges de Loir-et-Cher. Ce qu'il faut savoir, c'est que les collèges comme tous les bâtiments font l'objet d'une notation sur leur état, c'est une note qui est donnée par la direction du patrimoine sur cinq, qui est fondée sur un certain nombre de critères objectifs, qui font chacun l'objet d'un examen individuel. Il s'agit du clos et couvert, c'est-à-dire les toitures, le gros œuvre, les menuiseries extérieures, les VRD, les installations techniques du bâtiment, le chauffage la plomberie, l'ascenseur, les élévateurs, l'électricité, et ensuite l'état intérieur du bâtiment, le sol, le mur, les plafonds et les menuiseries. La note pondérée des collèges s'établit à 3,36 pour l'ensemble des collèges du département. Voilà le palmarès tel qu'il est aujourd'hui avec les collèges du Blaisois qui sont en orange sur la carte, qui montre qu'ils sont tous soit dans la moyenne soit au-dessus. Je précise également que tous les collèges dont la notation est en dessous de trois, sont soit en travaux, ce qui est vrai pour Saint-Laurent, Neung et Veuzain, tous les autres vont faire l'objet de travaux d'amélioration dans les deux ou trois années à venir.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Un établissement neuf a donc 5/5, comme Bracieux. Comme l'a dit Patrick, pour ceux qui sont dans la moyenne départementale inférieure, c'est pour cela que le PPI précédent avait été réfléchi, par rapport déjà à ce système de notation, qui est très factuel avec des critères très précis et qui permet l'évaluation par une note de l'état de nos bâtiments.

Monsieur Patrick FELDNER

J'en viens maintenant simplement pour rappel aux travaux que l'on a réalisés sur les établissements de Blois, que vous voyez ici. Donc 1,8 million sur les trois dernières années et environ 9,5 millions sur la décennie qui précède avec, vous le voyez, l'IME, l'indice de l'état moyen de chaque collège. On voit bien que quand on fait des travaux d'entretien lourd, l'IME s'améliore de fait. Augustin Thierry bien sûr n'est pas noté puisqu'il dépend de la région, mais Augustin Thierry a fait l'objet d'une réhabilitation très lourde ces dernières années. D'ailleurs, le département avait participé à hauteur de 3 millions d'euros à cette opération pour la partie purement collège.

Dans notre PPI, il y a des travaux qu'on a déjà identifiés à ce stade, et des travaux qui restent à définir. Voilà une première série de travaux à hauteur de 2 millions d'euros qu'on se propose déjà de réaliser dans les trois années à venir. Ils ont été identifiés simplement par la direction du patrimoine et ensuite, diapositive suivante, il reste des travaux neufs qui seront à inscrire dans le PPI. Il s'agit de travaux qui permettront d'adapter et d'améliorer les collèges de Blois pour favoriser justement les conditions

d'accueil des collégiens dans le cadre de la sectorisation. Ces travaux seront définis collège par collège en lien avec la nouvelle sectorisation justement et l'objectif effectivement est de les inscrire, on est complètement en phase, quand on a préparé ce diaporama, avec le vœu de tout à l'heure, pour ces travaux dans le PPI dans le cadre des OB 2025, mais il y a un travail préparatoire important à faire.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Par rapport à ce que l'on avait conclu dans le Copil qui est une étape, les bases du projet sont désormais solides. Dorénavant, un travail doit être réalisé avec l'ensemble des partenaires. On va évidemment continuer le travail pour construire le projet de sectorisation et surtout pour conforter les hypothèses que l'on a prises. Les partenaires sont nombreux, il s'agit je le répète notamment de l'Education nationale avec laquelle il faut que l'on continue à travailler avec l'ensemble des services et je rappelle qu'on a de très bonnes relations et les échanges, même dans les Copil se passent de façon très consensuelle et c'est vraiment agréable. On va continuer à travailler de la sorte. Evidemment on discute avec les communes qui sont concernées puisqu'on a tout à fait conscience des conséquences. Agglopolys aussi évidemment pour les transports, la ville de Blois bien sûr, les villes et communes aux alentours, l'observatoire, etc. Maintenant, on va entamer une démarche de concertation avec tous les acteurs du projet. On a donc de nouveau des contacts avec l'AMO, les enseignants, les représentants des parents d'élèves, les associations, etc. On va fixer le prochain Copil sous peu et on aura bientôt des rencontres qui vont avoir lieu avec les syndicats, avec les différentes associations et évidemment tous les partenaires pour continuer ce travail. On a bien conscience que c'est un sujet qui bouscule, mais on prend nos responsabilités, on l'affronte et on va y arriver.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire, merci Patrick pour cette présentation. Le PowerPoint vous sera adressé dans vos boîtes mail. Nous avons des questions de Stéphane, Lionella et Benjamin.

Monsieur Stéphane BAUDU

Ce n'est pas une question, mais une réaction sans surprise. Merci d'abord pour cette présentation. Étant membre du comité de pilotage, je ne découvre rien, en dehors des classes qui bougent entre Bégon et Vienne, mais ce n'est pas très grave. Pour enfoncer le clou par rapport au niveau d'investissement, basiquement, on pouvait se dire qu'à partir du moment où il n'y a pas de reconstruction de collège, l'argent d'une construction de collège pouvait être investi sur l'extension et l'amélioration des conditions d'enseignement actuelles sur les autres collèges du Blésois. J'en suis conscient, l'idée n'est pas de mettre de l'argent pour se faire plaisir ou par compensation, parce que cela ne marche pas comme cela et qu'on est trop respectueux de l'argent public pour effectivement veiller à sa bonne utilisation. Pour autant, je pense qu'au-delà des 2 millions que Patrick a annoncés, il y a certainement des pistes d'amélioration et de complément à travailler. Je pense notamment peut-être sur le collège que je connais le mieux, celui des Provinces affecté à la Chaussée-Saint-Victor, la question du remplacement des bâtiments préfabriqués. J'ai vu que c'était imaginé pour d'autres collèges. Il y a cette question et pour rebondir sur ce que disait Claire tout à l'heure concernant l'impact potentiel des regroupements par niveau qui *a priori* n'impactent pas les classes, on voit bien que peut-être par ricochet – et je pense toujours au collège des Provinces – il y a la question des classes à horaires aménagés qui étaient un peu mises sur la sellette et sur lesquelles peut-être il y a besoin de moyens supplémentaires en salles. Il faudra effectivement veiller à cela parce que c'est une vraie valeur ajoutée sur notre territoire : classes à horaires aménagés musique et sport, puisqu'il y a les deux. On a peut-être à être vigilants par rapport à cela. Je dirais qu'il y a donc encore à travailler pour faire en sorte que le niveau d'investissement soit à la hauteur de cet enjeu important et que le Blésois reste un territoire d'investissement pour le conseil départemental, je ne doute pas que Philippe sera vigilant par rapport à cela.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Tout à fait, Stéphane.

Madame Lionella GALLARD

Moi qui ne faisais pas partie du comité de pilotage, je vois effectivement la belle évolution de ce dossier. Comme quoi quand on réfléchit à plusieurs, on est plus intelligent. Avec aussi l'IPS, puisque c'est quand même l'objectif final d'améliorer l'IPS par rapport au collège Rabelais. Donc on voit que la

solution est plus rapide, c'est plus facile, elle est progressive et elle va permettre d'améliorer la situation du point de vue de l'indice de position sociale sans dégrader celle des collèges qui accueilleront ces élèves. Je sais qu'il y a des expérimentations qui ont été faites ailleurs en France, notamment du côté de Toulouse, et on a vu que les résultats étaient aussi positifs, donc il faut un peu de recul. C'est sûr que cela modifie les paramètres et que cela crée forcément des interrogations. J'en aurais une particulière concernant notre canton, par rapport à Cellettes. Il y a à la fois les habitudes, mais aussi la proximité de Blois qui fait que beaucoup de parents travaillent sur Blois, du coup il y a des mécanismes qui se sont mis en place dans le quotidien des familles, donc un point de vigilance sur ce sujet parce que cela va forcément créer du remous et je pense qu'il va falloir concerter énormément si cette solution est validée au final, il y aura besoin de concertation par rapport aux familles de Cellettes.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Lionella. Benjamin.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

D'abord, je voudrais vraiment et très sincèrement rendre hommage à Claire pour sa pugnacité dans ce dossier puisque c'est un dossier sur lequel il y a eu beaucoup de désaccords, il y a eu de la tension et c'est vrai que cela aurait été probablement plus simple de balayer tout cela. Elle ne l'a pas fait, donc merci à Claire pour sa pugnacité. Ensuite, sur les conclusions du comité de pilotage, je veux quand même le dire pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, mais je crois qu'il n'y en a pas. Je ne partage pas les conclusions de ce comité de pilotage au sens où je pense qu'il fallait reconstruire un collège à Blois. Je le redis. Le comité de pilotage est ce qu'il est, je prends acte de la décision du comité de pilotage, mais ce n'est pas une décision qui est complètement consensuelle. Une fois que j'ai dit cela, je pense effectivement que la façon dont les choses sont maintenant projetées vont dans le bon sens, au sens où sur les investissements, la deuxième slide présentée par Patrick apporte effectivement les éléments de réponse qui laissent à penser qu'on aura des moyens financiers à hauteur des besoins, parce que la première slide qui dit qu'il y a déjà des opérations projetées, ce n'est pas la rénovation du local à poubelles qui va améliorer les conditions de travail des enseignants et des élèves. Donc il faut effectivement qu'on se concentre sur le deuxième sujet. Je pense que l'état des collèges tel qu'il est présenté ne donne pas non plus toute la réalité des bonnes conditions de travail des élèves, c'est-à-dire qu'il parle de l'état du bâti, mais derrière, il ne dit pas si les locaux sont parfaitement adaptés, si les salles de classe sont parfaitement adaptées aux usages pédagogiques, etc. Donc je pense que c'est intéressant, mais ce n'est pas toute la réalité. En tout cas, je trouve que la deuxième slide qui dit qu'il y aura des investissements, parce que c'est ça qu'il faut rechercher – ce n'est pas uniquement afficher deux classes ici ou une classe là – et je ne voudrais surtout pas que l'on retienne l'idée que l'on aura réglé le sujet parce qu'on aura rajouté deux classes à Bégon et une classe à Blois Vienne. Le sujet, c'est de repenser les conditions d'accueil de l'ensemble des collégiens du Blésois. Sur les délais, j'insiste vraiment, je pense que c'est très important effectivement que les choses soient engagées dans cette mandature parce que je pense que c'est notre responsabilité, c'est nous qui avons eu ces débats et je pense qu'il ne faut pas renvoyer cela au mandat suivant. Le calendrier, tel qu'il a été présenté, d'engager les choses à partir de 2026 me semble aller dans le bon sens. Je pense qu'on n'a pas épuisé le sujet. Je crois aussi qu'il faudra vraiment concerter parce qu'il faut de la transparence sur un dossier comme celui-là. Il faut qu'il y ait du débat et de la discussion. En tout cas, je trouve qu'on avance. Le *statu quo* n'est pas possible, ça c'est un vrai consensus. On va refaire la sectorisation, on n'est pas au bout de nos peines et on continuera d'être très exigeants parce que cet enjeu de la mixité est un grand sujet qui dépasse le canton de Blois 1.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je ne doute pas de ton exigence. Michel.

Monsieur Michel CONTOUR

Juste un mot, parce que je ne peux pas oublier avoir été maire de Cellettes un certain temps. Lionella l'a bien dit, c'est des bouleversements. Cellettes serait finalement la seule commune à se retrouver bouleversée dans ses habitudes. Surtout, si l'on risquait avec l'évolution des effectifs de s'apercevoir à moyen terme que ce n'était pas forcément nécessaire. C'est en ce sens qu'il faut y regarder de près, être sûr que si on bascule Cellettes vers Contres, cela avait vraiment un intérêt et que c'était une obligation à terme. Sinon, on sera mal jugé.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Tout à fait, on comprend bien tout cela. Plusieurs choses par rapport à la commune de Cellettes, on affinera et on verra ce que cela donnera. Pour le PPI, effectivement j'entends bien qu'il n'est pas suffisamment important ou massif, j'ai entendu le terme. On va retravailler cela et on verra ce que je l'on peut faire avec les particularités. L'idée était peut-être aussi de donner une couleur particulière pour chaque collège en fonction des options également, ce qui se fait, et la deuxième chose également, c'était de faire une convention avec l'Education nationale, c'est-à-dire que même si c'est dans ce mandat, après ce recteur, d'autres recteurs passeront et après les élus, d'autres élus et d'autres DASEN, donc il faudra écrire les choses. Je suis très attachée à ce qu'on ait un conventionnement et qu'on écrive les choses. L'autre chose aussi sur laquelle je voudrais insister, on n'est pas là pour faire plus. Je dis les choses peut-être un peu difficilement, mais on ne fait pas Blésois contre ruralité. Jamais cela n'a été le sujet, jamais on ne l'a dit, mais je pense que c'est toujours mieux en le répétant, cela évite de se contredire. Ce n'est pas non plus pour léser l'investissement sur les collèges en ruralité. J'insiste là-dessus. Cela a été dit de façon consensuelle également dans le Copil, mais il va falloir arriver à pallier tout cela et on a bien vu dans les propos précédents de la CP et de la session que le PPI, on va en avoir besoin et pas que dans les collèges.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci pour ces échanges. Juste un mot concernant la construction d'un nouveau collège : toutes les études ont montré que cela ne changeait en rien l'IPS et que cela ne changeait pas la mixité sociale donc je ferme la parenthèse sur ce sujet et ce que tu as exprimé, Benjamin. Je souhaite également répondre à Stéphane qui m'a plusieurs fois interpellé sur l'équilibre de nos dépenses d'investissement entre le Blésois - le territoire d'Agglopolys -, et le reste du département. Cela m'a interpellé et j'ai donc demandé une étude spécifique aux services. Résultat : entre 2020 et 2023, le territoire d'Agglopolys a bénéficié d'un investissement par habitant de 88 € et le reste du département d'un investissement par habitant de 85 €. Il y a donc un équilibre parfait.

S'il n'y a plus de questions sur ce sujet, nous allons demander à nos sportifs de la Team 41 de nous rejoindre. Vous savez que dans le cadre de nos sessions, nous faisons venir des sportifs. Aujourd'hui nous allons accueillir deux cavaliers qui sont entrés dans le dispositif Team 41. Il s'agit de Luc Château et Ellora de Artola. Ce sont deux cavaliers qui sont spécialisés dans la compétition du parcours complet, c'est-à-dire qu'il y a trois épreuves : du dressage, de l'obstacle et du cross. Puis nous aurons un temps d'échange avec messieurs Paul Signolle et Julien Montclar sur le parcours et les perspectives de l'ADA Blois Basket. Avant de partir, on vous présentera un petit film sur la montgolfière, qui dure 17 secondes.

[Les échanges suivants ne sont pas soumis à l'obligation de retranscription des débats de l'assemblée au procès-verbal]

La séance est levée à 12 h 05.